

Portrait écologique des territoires du Var

Communauté d'agglomération
Sud Sainte-Baume



Réalisé par :



Direction départementale
des territoires et de la mer
du Var

En partenariat avec :





ÉDITORIAL

Aménager durablement nos territoires et les inscrire dans une démarche de transition écologique sont des objectifs qui ont conduit l'État à s'engager auprès des collectivités territoriales dans le cadre des contrats de relance et de transition écologique (CRTE). La mise en œuvre de ces contrats est assurée par les établissements publics de coopération intercommunale avec l'appui de la préfecture, des sous-préfectures et de la Direction départementale des territoires et de la mer du Var (DDTM 83) sous l'égide de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) afin d'accélérer la relance et d'accompagner cette transition écologique aujourd'hui indispensable. Dans ce contexte, la DDTM 83 a élaboré avec l'audat.var et en partenariat avec l'Ademe et Enedis, des portraits écologiques pour chaque EPCI du département.

Véritable outil stratégique de connaissance et d'aide à la décision, le portrait écologique a pour objectif d'offrir une vision locale et synthétique des grandes problématiques écologiques et de leurs évolutions possibles, notamment en matière d'aménagement et de développement durable, de préservation des ressources naturelles et de lutte contre les pollutions et les atteintes à l'environnement.

Ce portrait comprend des fiches indicateurs, articulées autour de thèmes environnementaux. Composées de cartes, graphiques et chiffres clés, les fiches thématiques constituent des guides permettant de suivre et d'analyser l'évolution des problématiques écologiques tout au long de la mise en œuvre des CRTE. Plus largement, elles contribuent à offrir une lecture partagée de l'état actuel de l'environnement dans le Var à l'échelle locale, dans le but d'imaginer ensemble les territoires durables de demain.

Le Préfet du Var
Evence Richard

Page 1 Vue d'ensemble



Page 5 Changement climatique

- Fiche 1 > Émissions de gaz à effet de serre
- Fiche 2 > Températures de surface



Page 9 Pollution atmosphérique

- Fiche 3 > Émissions de polluants atmosphériques



Page 11 Artificialisation des sols et sobriété foncière

- Fiche 4 > Artificialisation des sols
- Fiche 5 > Logements vacants et construction de logements neufs



Page 15 Exposition aux risques climatiques

- Fiche 6 > Exposition de la population aux risques naturels climatiques



Page 17 Biodiversité

- Fiche 7 > Aires protégées
- Fiche 8 > Connaissance et inventaire de la biodiversité



Page 21 Eau

- Fiche 9 > État écologique et chimique des cours d'eau et état chimique et quantitatif des masses d'eau souterraines
- Fiche 10 > Captages d'eau potable
- Fiche 11 > Conformité des stations de traitements des eaux usées (STEU) avec les normes réglementaires



Page 25 Energie

- Fiche 12 > Consommation d'énergie
- Fiche 13 > Production d'énergies renouvelables (EnR)
- Fiche 14 > Électricité photovoltaïque
- Fiche 15 > Précarité énergétique des ménages



Page 31 Agriculture et forêt

- Fiche 16 > Agriculture biologique
- Fiche 17 > Achats de produits phytosanitaires
- Fiche 18 > Espaces forestiers



Page 35 Mobilité

- Fiche 19 > Répartition modale des déplacements domicile-travail
- Fiche 20 > Infrastructures en faveur de la mobilité durable



Page 39 Déchets et économie circulaire

- Fiche 21 > Production de déchets ménagers et assimilés par habitant



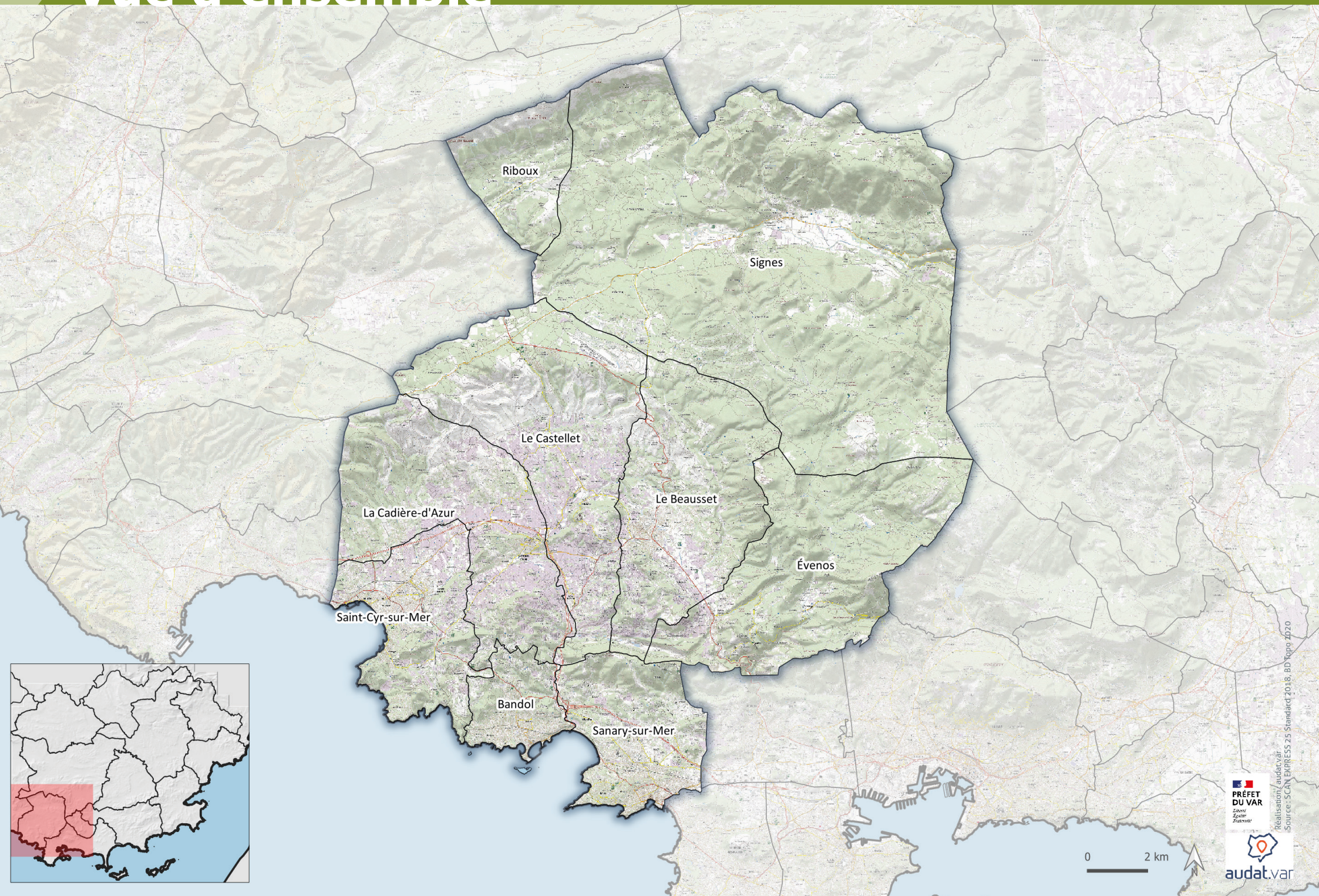
Page 41 Mer et littoral

- Fiche 22 > Herbiers de posidonie
- Fiche 23 > Trait de côte

Page 45 Précisions méthodologiques



Vue d'ensemble



La communauté d'agglomération Sud Sainte-Baume ... en quelques chiffres



61 283 habitants
(6 % de la population varoise)
29 431 ménages



52 400 logements
dont 40 % de résidences secondaires

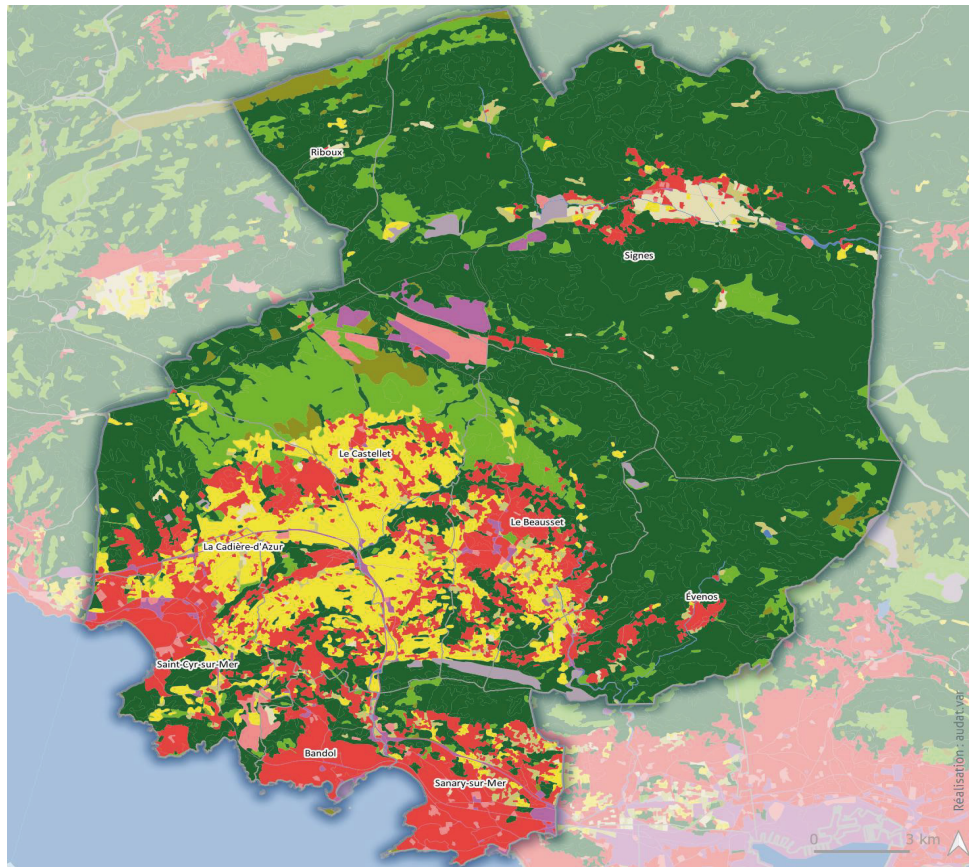


9 communes, dont 3 classées en loi Littoral

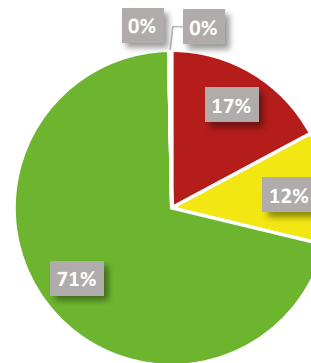
Superficie de 356 km²
(6 % du territoire varois)

Densité de 172 habitants/km²

Répartition de l'occupation du sol sur le territoire (Crige-PACA, 2014)



- Territoires artificialisés**
 - Zones urbanisées
 - Zones industrielles ou commerciales, infrastructures et équipements
 - Mines, décharges et chantiers
 - Espaces ouverts urbains et zones de loisirs
- Territoires agricoles**
 - Terres arables
 - Cultures permanentes
 - Prairies
 - Zones agricoles complexes ou en mutation
- Forêts et milieux semi-naturels**
 - Forêts
 - Milieux à végétation arbustives et/ou herbacée
 - Espaces ouverts, sans ou avec un peu de végétation
- Zones humides**
 - Zones humides intérieures
 - Zones humides maritimes
- Surfaces en eau**
 - Eaux continentales
 - Eaux maritimes





Changement climatique



Changement climatique

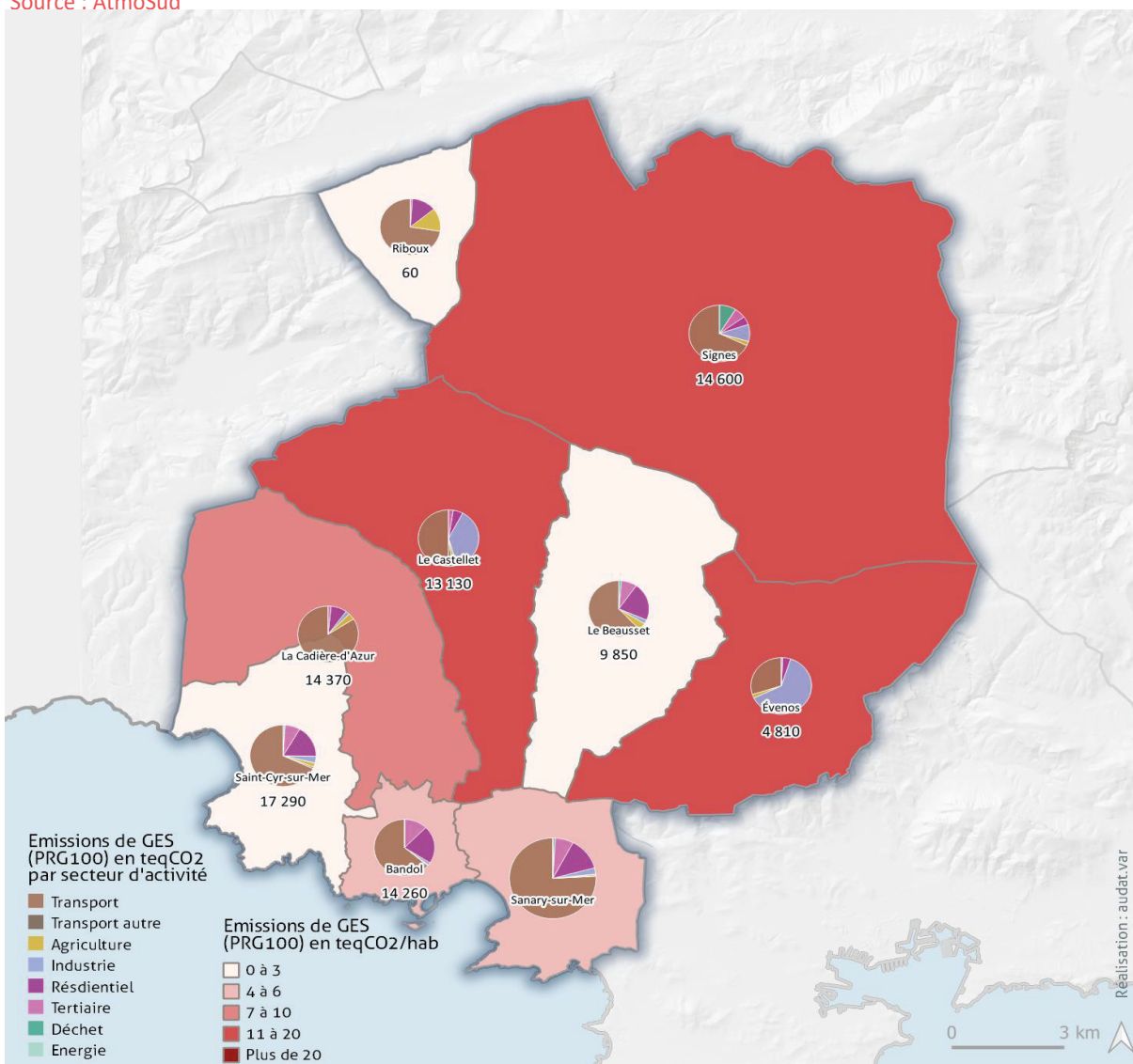
Émissions de gaz à effet de serre (GES)

Emissions de GES (2018)

5 teqCO₂/hab4 teqCO₂/hab dans le Var

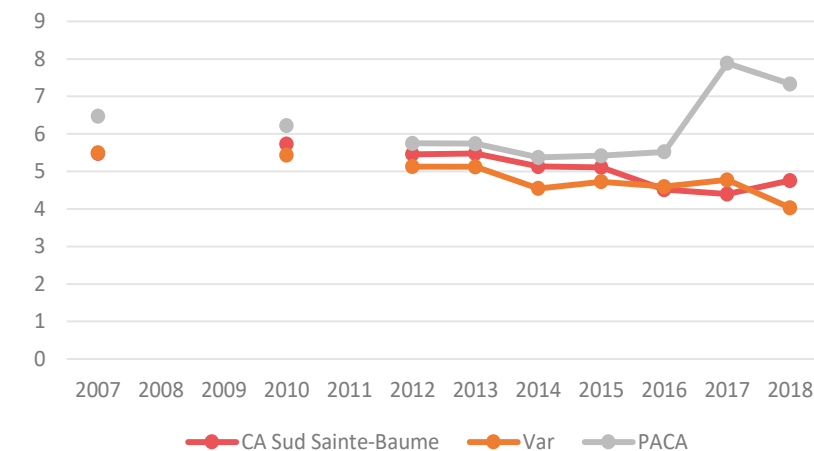
Emissions de gaz à effet de serre (GES-PRG) par secteur d'activité en 2018

Source : AtmoSud



Evolution des émissions de GES (PRG) en teqCO₂/habitant

Source : AtmoSud



Années 2008, 2009 et 2011 non disponibles

Définition et enjeux

Les principaux gaz à effet de serre sont le dioxyde de carbone (CO₂), le méthane (CH₄), le protoxyde d'azote (N₂O) et les gaz fluorés. Afin d'être comparés les uns avec les autres, les émissions des différents GES peuvent être exprimés en 'équivalent CO₂' par une conversion en PRG à 100 ans. Par définition, le PRG du CO₂ est égal à 1 (PRG CH₄=28, PRG N₂O=265...). Les gaz fluorés ne sont pas calculés dans l'inventaire.

La catégorie « transport autre » comprend le maritime, l'aérien, le ferroviaire, et le fluvial.

Pour aller plus loin

<https://www.atmosud.org/actualite/les-inventaires-demissions-de-polluants-mis-jour>

<https://cigale.atmosud.org/>

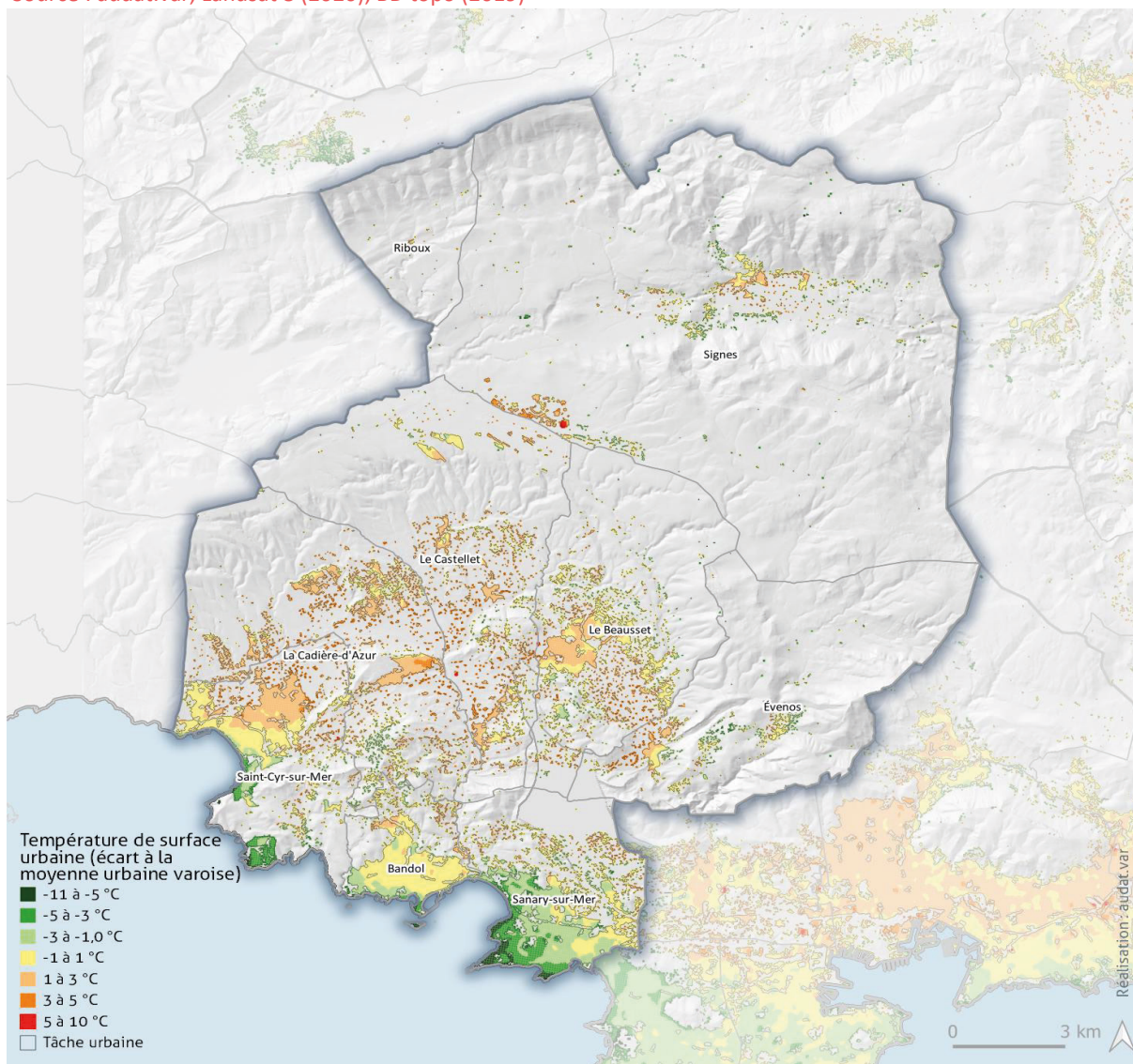


Changement climatique

Températures de surface en milieu urbain

Zones urbaines de chaleur en 2020

Source : audat.var, Landsat 8 (2020), BD topo (2019)



Part du tissu urbain en zone de chaleur (2020)

3 %

6 % dans le Var

Définition et enjeux

Les températures de surface constituent l'un des facteurs qui influent sur l'îlot de chaleur urbain. Ce phénomène entraîne une hausse des températures plus importante en ville lors d'épisodes de forte chaleur ; la ville emmagasine dans ses matériaux minéraux la chaleur de la journée et la restitue la nuit (phénomène atténué par la présence d'eau et de végétal). Cet indicateur est calculé à partir d'images satellites (bandes infrarouges thermiques). D'une résolution de 30 mètres, chaque pixel est classé selon la moyenne de l'ensemble du tissu urbain du Var.

Sont considérées comme zones de chaleur, les pixels dont la température est entre 3 à 10°C supérieure à la température moyenne urbaine du Var.

Pour aller plus loin

<https://ids.equipe-geosud.fr/images-landsat-8>



Pollution atmosphérique

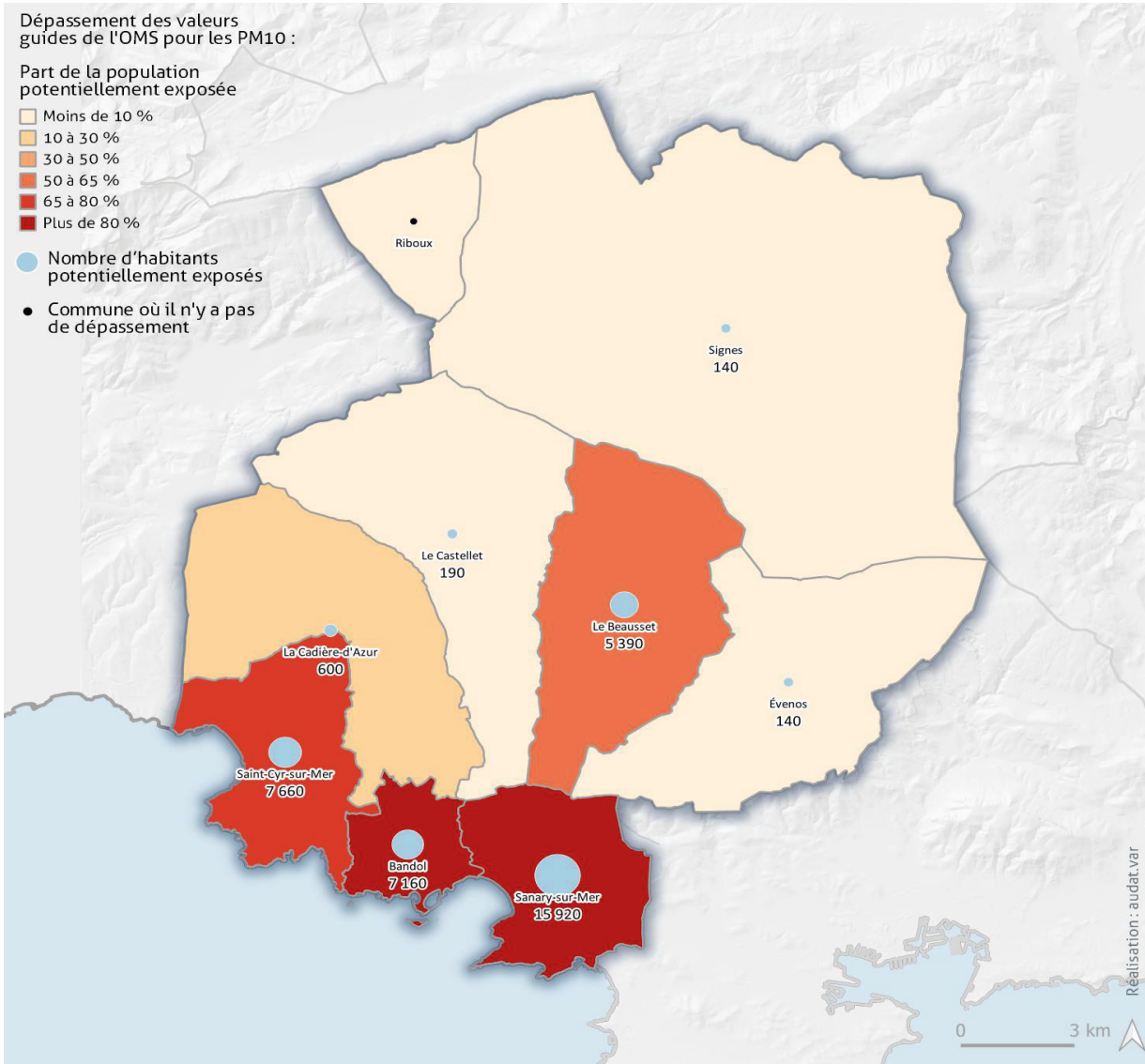


Pollution atmosphérique

Émissions de polluants atmosphériques

Population potentiellement exposée au dépassement des seuils recommandés par l'OMS pour les particules fines PM₁₀ en 2019

Source : AtmoSud



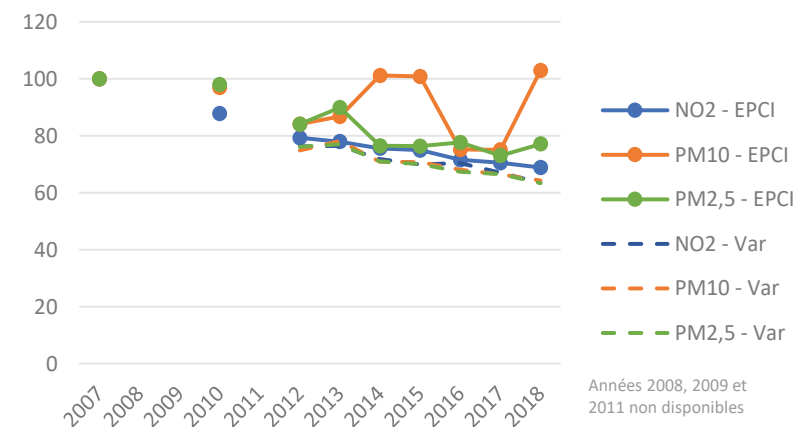
Part de la population potentiellement exposée aux PM₁₀ (ligne directrice OMS 2021)

61 %

75 % dans le Var

Evolution des émissions des principaux polluants atmosphériques (calcul en base 100)

Source : AtmoSud



Définition et enjeux

Les particules d'un diamètre égal ou inférieur à 10 et 2,5 μm (PM₁₀ et PM_{2,5}) peuvent provoquer des pathologies graves. Certaines sont mutagènes et cancérigènes. Plus elles sont fines, plus elles pénètrent dans les voies respiratoires. Elles proviennent de la combustion de bois, du pétrole, de l'usure des pneumatiques, d'activités industrielles et du brûlage de biomasse. L'OMS recommande un seuil de référence à ne pas dépasser. Les oxydes d'azote (NO₂) proviennent principalement du trafic routier et d'activités industrielles. Ce sont des gaz toxiques et irritants pour les voies respiratoires.

Pour aller plus loin

<https://www.atmosud.org/fiche-bilan/region-provence-alpes-cote-dazur>

<https://cigale.atmosud.org/>



Artificialisation des sols et sobriété foncière



Artificialisation des sols et sobriété foncière

Artificialisation des sols

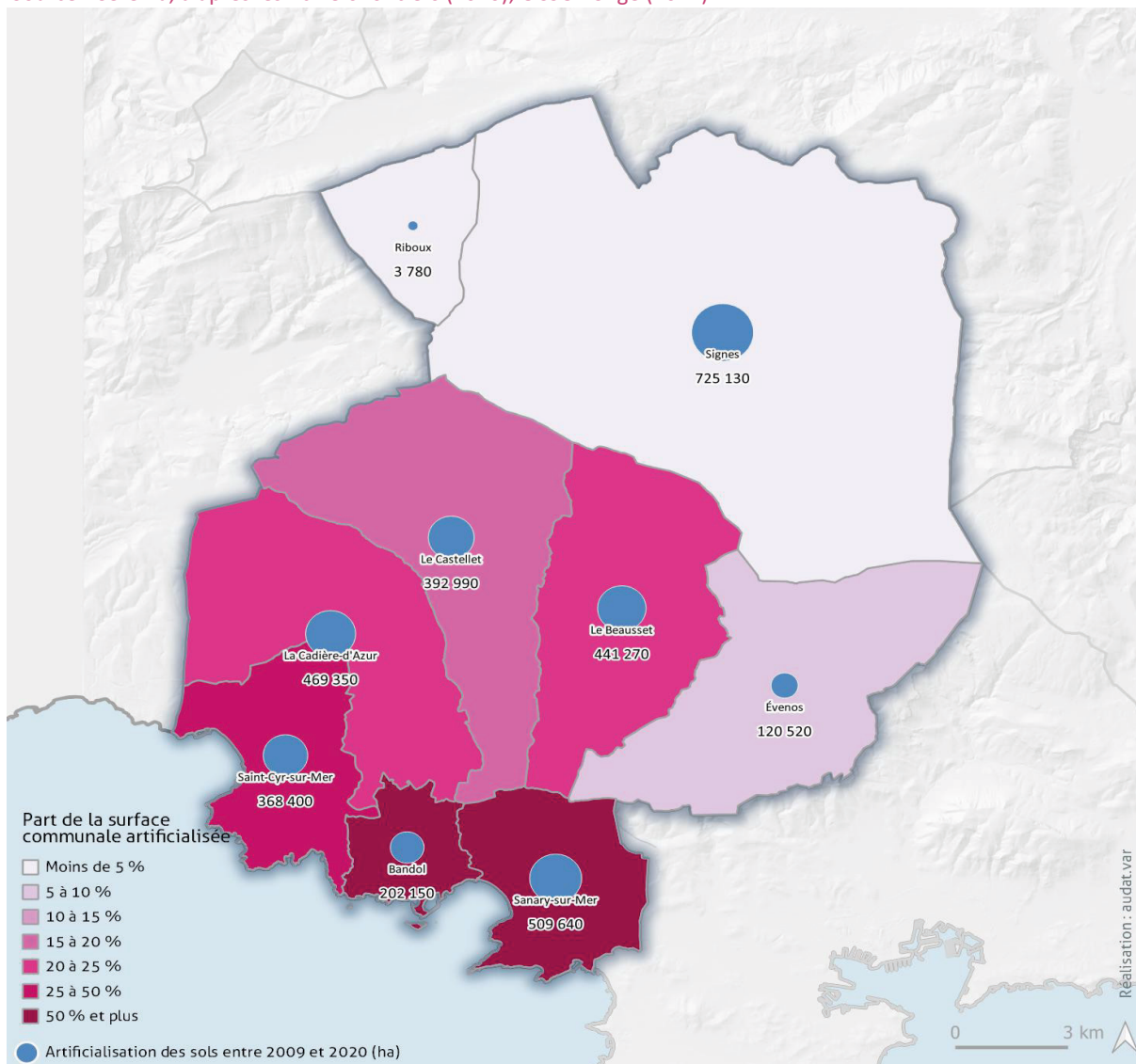
Flux annuel d'artificialisation entre
2009 et 2020

29 Ha

336 Ha dans le Var

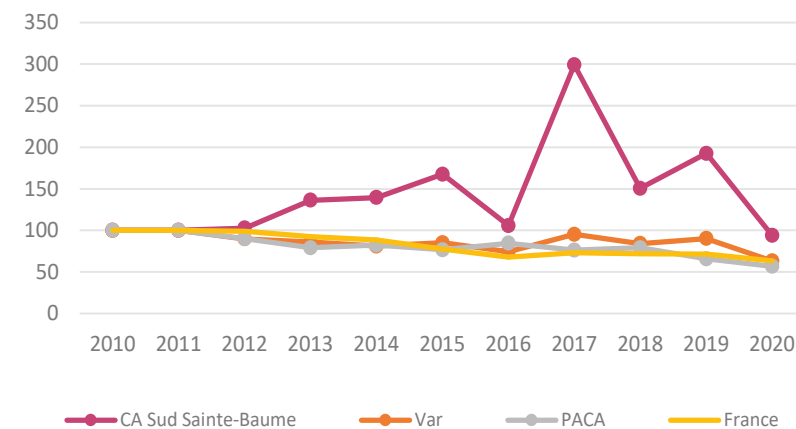
Artificialisation des sols et surface urbanisée en 2014

Source : Cerema, d'après les fichiers fonciers (2020); OCSOL Crige (2014)



Evolution des flux d'artificialisation (Calcul en base 100)

Source : Cerema, d'après les fichiers fonciers



La période 2011/2012 présentant une anomalie sur la commune du Revest-les-Eaux, celle-ci a été retirée du calcul pour cette période

Définition et enjeux

L'artificialisation des sols désigne le processus de transformation de milieux naturels ou de terres agricoles et forestières en terres destinées à l'occupation anthropique. Entre 2009 et 2020, 4200 hectares d'espaces ont été artificialisés dans le Var, soit la superficie de la ville de Toulon, sur un rythme de 336 ha/an. Les conséquences sont multiples : étalement urbain, augmentation des déplacements, des nuisances et des pollutions, aggravation des risques, érosion de la biodiversité, etc....

Pour aller plus loin

<https://artificialisation.biodiversitetousvivants.fr/les-donnees-au-1er-janvier-2019>



Artificialisation des sols et sobriété foncière

Logements vacants et construction de logements neufs

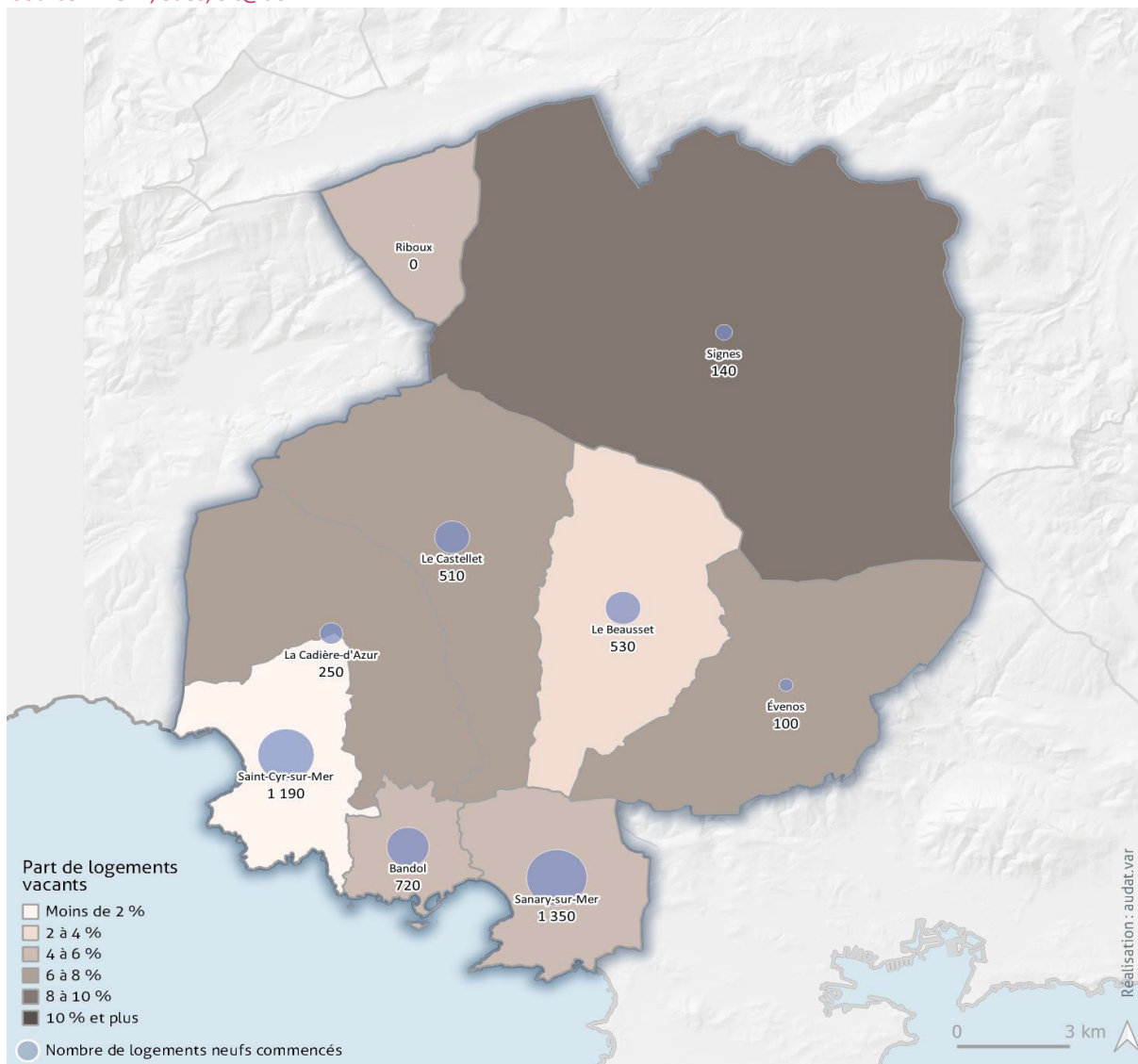
Part de logements vacants (2018)

4 %

6 % dans le Var

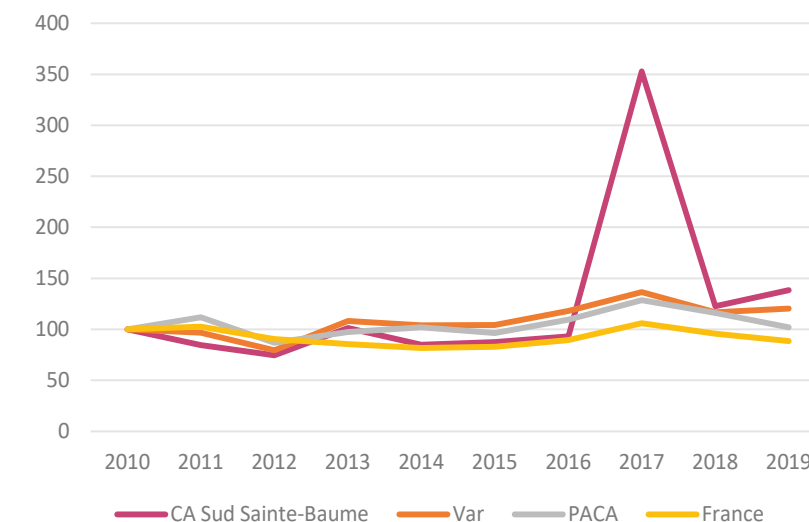
Logements vacants en 2017 et logements neufs commencés entre 2009 et 2019

Source : INSEE, Sdes, Sit@del2



Evolution du nombre de logements neufs commencés (calcul en base 100)

Source : Sit@del2



Définition et enjeux

Le croisement du taux de logements vacants avec la construction de logements neufs permet d'appréhender la sobriété foncière du territoire. Actuellement, même dans les communes disposant de logements vacants, la construction de logements neufs est souvent privilégiée pour diverses raisons (vétusté du logement, coût de la rénovation, caractéristiques ne correspondant pas aux attentes des ménages, etc.)

Pour aller plus loin

<https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/logement>



Exposition aux risques climatiques

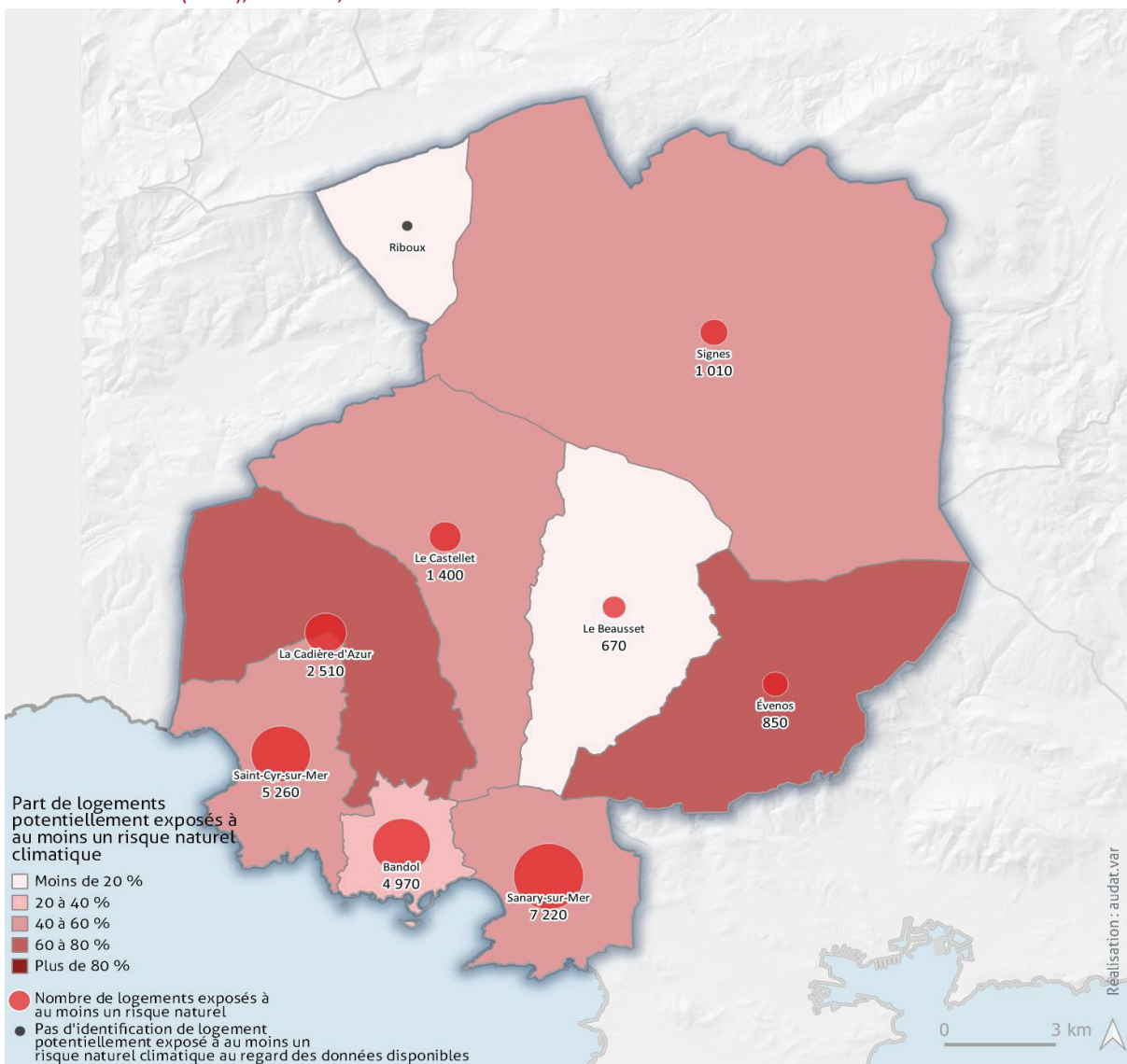


Exposition aux risques climatiques

Exposition de la population aux risques naturels climatiques

Logements potentiellement exposés à au moins un risque naturel climatique

Source : MAJIC III (2020), DDTM83, Cerema



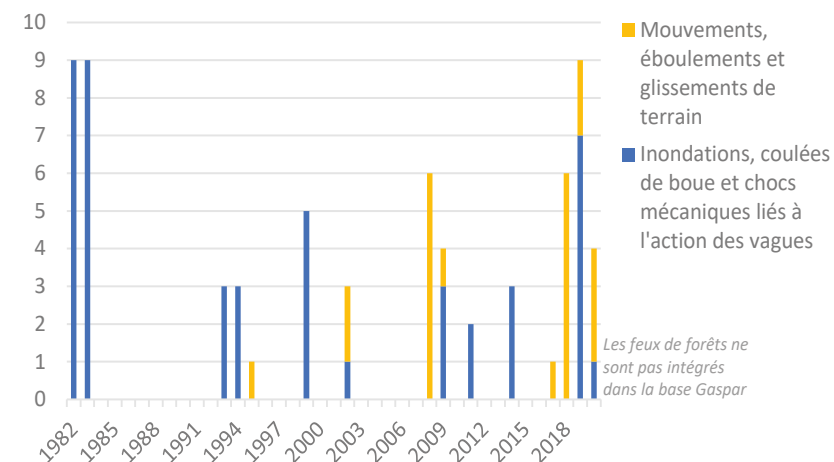
Part des logements potentiellement exposés à au moins un risque naturel climatique (2020)

44 %

43 % dans le Var

Evolution du nombre d'arrêtés de catastrophes naturelles

Source : Base GASPARD (2021)



Définition et enjeux

Les principaux risques naturels climatiques sont les inondations, la submersion marine, le feu de forêt et les mouvements de terrain. Le niveau de connaissance est hétérogène selon les territoires et selon les risques. Sont pris en compte l'atlas des zones inondables (aléa des zones potentiellement inondables, hors lit mineur) et des données à portée réglementaire : le porter à connaissance de l'Etat sur le risque submersion marine (aléa moyen à très fort), les plans de prévention des risques feu de forêt et mouvement de terrain (zones rouges).

Pour aller plus loin

<https://www.georisques.gouv.fr/glossaire/gaspar>

<http://www.var.gouv.fr/risques-naturels-et-technologiques-r88.html>



Biodiversité

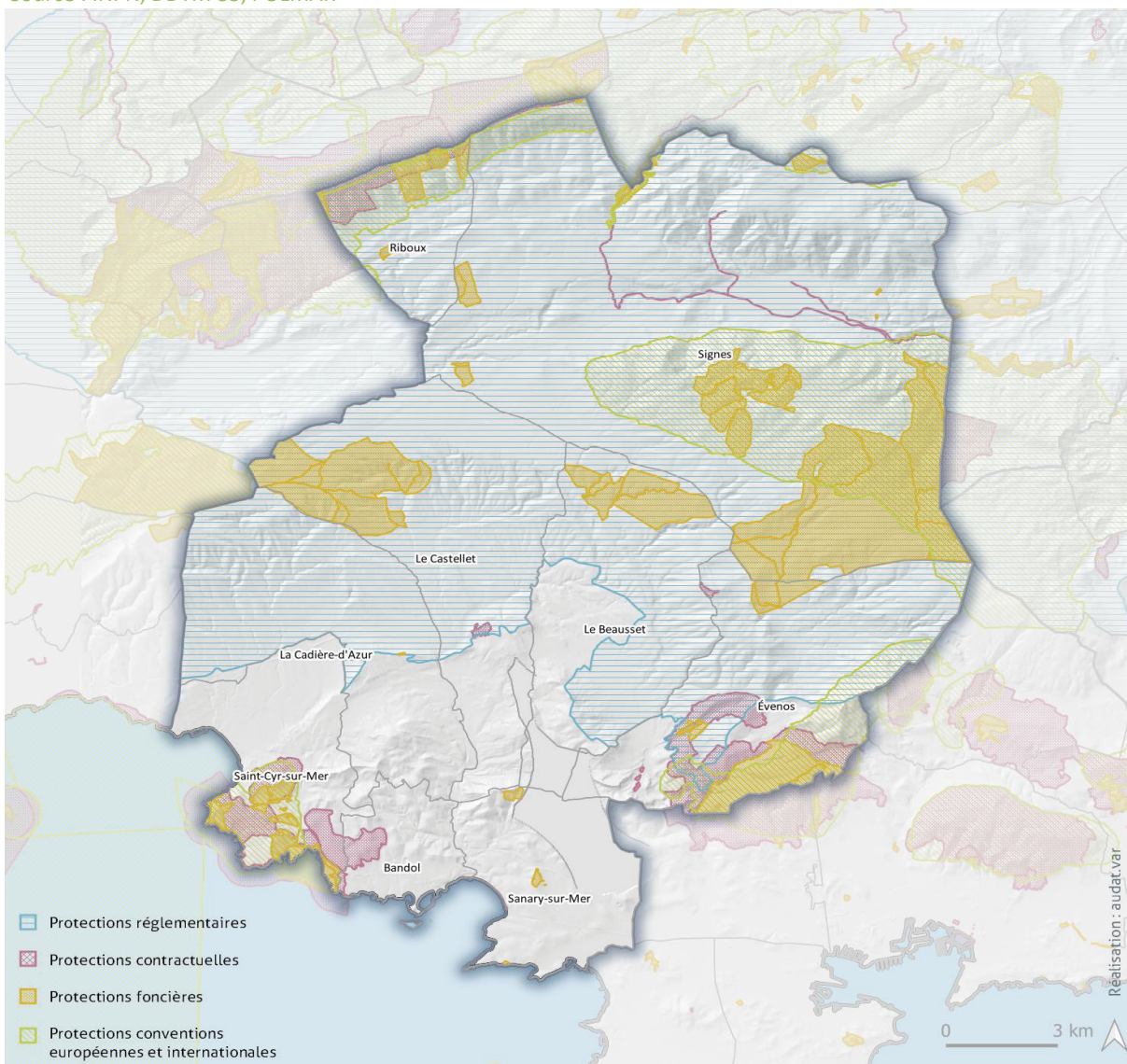


Biodiversité

Aires protégées

Dispositifs de protection des espaces naturels et terrestres

Source : INPN, DDTM 83, POLMAR



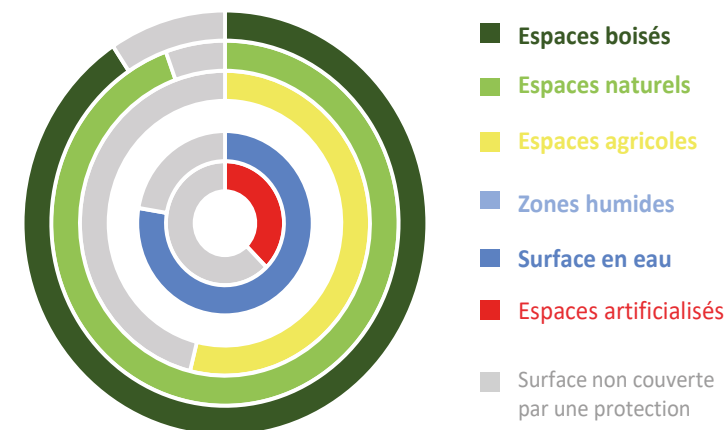
Part des espaces non artificialisés en 2014
couverts par au moins un dispositif de
protection (hors protections contractuelles)

30 %

35 % dans le Var

Part de la surface du territoire couverte par au moins un dispositif de protection (%)

Source : INPN, DDTM 83, POLMAR, OCSOL CRIGE 2014



Définition et enjeux

Différents dispositifs assurent une protection ou une gestion du patrimoine naturel : protection réglementaire (sites classés et inscrits, arrêtés de protection, réserves naturelles et biologiques, cœur de parc national), contractuelle (aires d'adhésion parc naturel national et régional), foncière (espace naturel sensible, conservatoire du littoral), conventions et engagements européens et internationaux (Natura 2000).

Pour aller plus loin

<https://inpn.mnhn.fr/programme/espaces-protoges/presentation>

<https://www.ecologie.gouv.fr/aires-protgees-en-france>

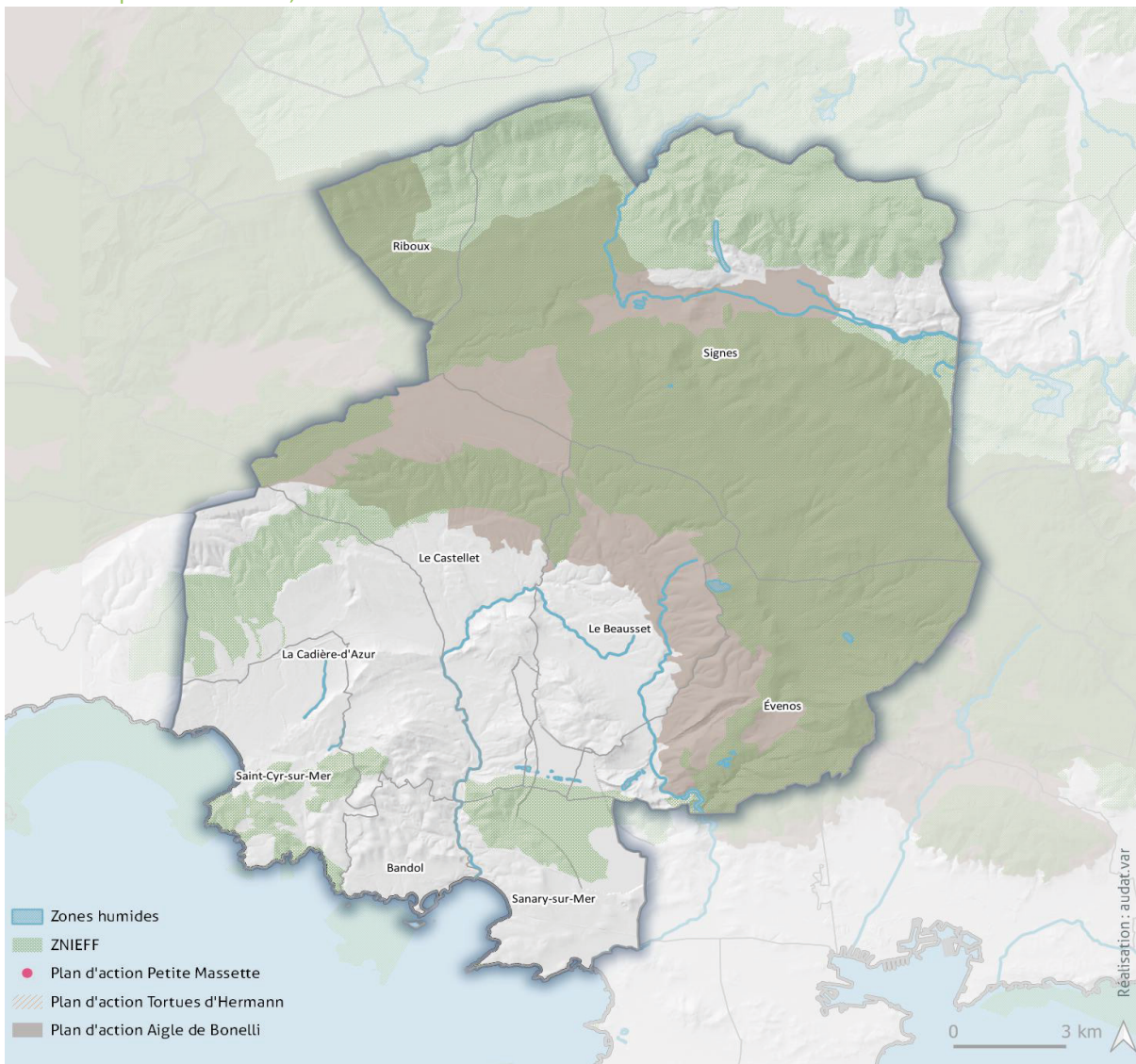


Biodiversité

Connaissance et inventaire de la biodiversité

Dispositifs d'inventaire et de connaissance de la biodiversité

Source : Département du Var, DDTM 83



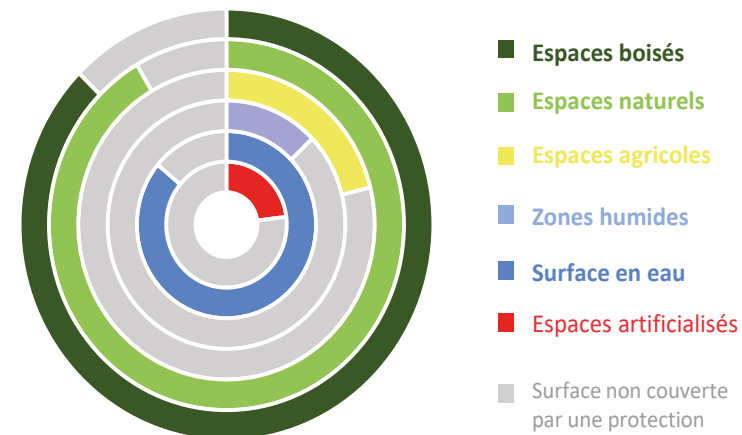
Part des espaces non artificialisés en 2014 couverts par au moins un dispositif d'inventaire

79 %

69 % dans le Var

Part de la surface du territoire couverte par au moins un dispositif d'inventaire de biodiversité

Source : Département du Var, DDTM 83, CRIGE 2014



Définition et enjeux

Le Département du Var a recensé les zones humides du département en 2004 puis 2016. L'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) a pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs de plus grand intérêt écologique abritant la biodiversité patrimoniale. Les plans nationaux d'actions (PNA) sont des outils stratégiques opérationnels qui visent à assurer la conservation ou le rétablissement d'espèces de faune et de flore sauvages menacées ou faisant l'objet d'un intérêt particulier.

Pour aller plus loin

<https://inpn.mnhn.fr/programme/inventaire-znieff/presentation>

<https://inpn.mnhn.fr/programme/plans-nationaux-d-actions/presentation>



Eau



Eau

État écologique et chimique des cours d'eau et état chimique et quantitatif des masses d'eau souterraines

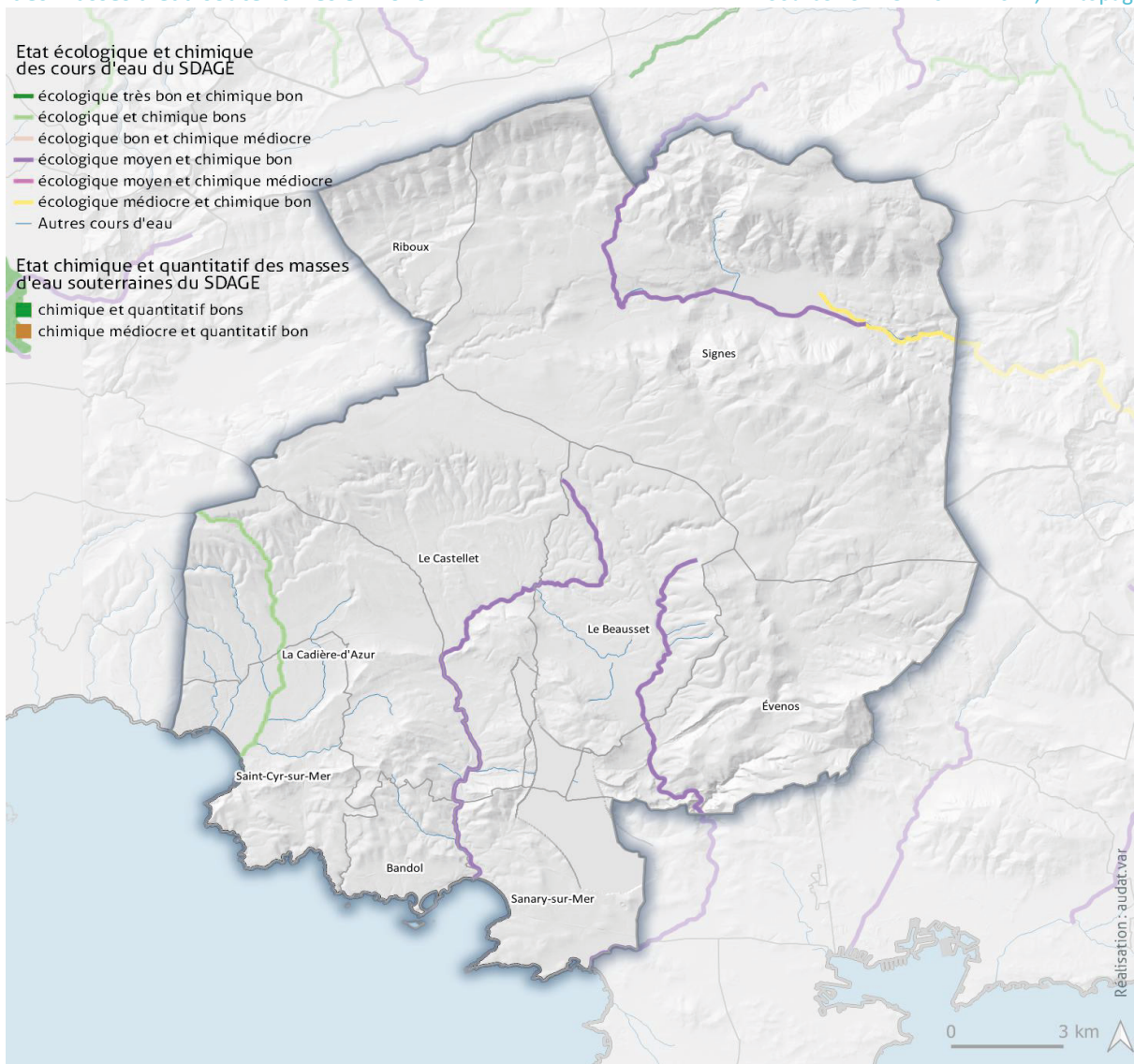
Part des cours d'eau en état écologique et chimique bon à très bon (2020)

17 %

46 % dans le Var

État écologique et chimique des cours d'eau et état chimique et quantitatif des masses d'eau souterraines en 2020

Source : SDAGE 2022 - 2027, BD topage



Définition et enjeux

Adoptée en octobre 2000, la directive-cadre sur l'eau oblige à l'atteinte d'un bon état écologique et chimique des cours d'eau.

L'état écologique prend en compte la faune et la flore aquatique, certaines substances chimiques et l'état physique du milieu (berges, barrages...). Il comporte cinq classes : très bon, bon, moyen, médiocre et mauvais. Il se caractérise par un écart aux conditions de références (cours d'eau pas ou très peu influencé par l'activité humaine).

L'état chimique des masses d'eau superficielles et souterraines comporte deux classes : bon et médiocre. Le bon état chimique d'une eau de surface est atteint lorsque les concentrations en polluants ne dépassent pas les normes de qualité environnementale. Le bon état chimique d'une eau souterraine est atteint lorsque les concentrations de polluants ne montrent pas d'effets d'entrée d'eau salée, ne dépassent pas les normes de qualité et n'empêchent pas d'atteindre les objectifs pour les eaux de surface.

L'état quantitatif d'une masse d'eau souterraine comporte deux classes : bon et médiocre. Le bon état quantitatif est atteint lorsque les prélèvements ne dépassent pas la capacité de renouvellement de la ressource disponible, compte tenu de la nécessaire alimentation des écosystèmes aquatiques de surface, des sites et zones humides directement dépendants.

Pour aller plus loin

<https://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/gestion-de-leau/amenagement-et-gestion-des-eaux-sdage-2022-2027-en-cours-delaboration>



Eau

Captages d'eau potable

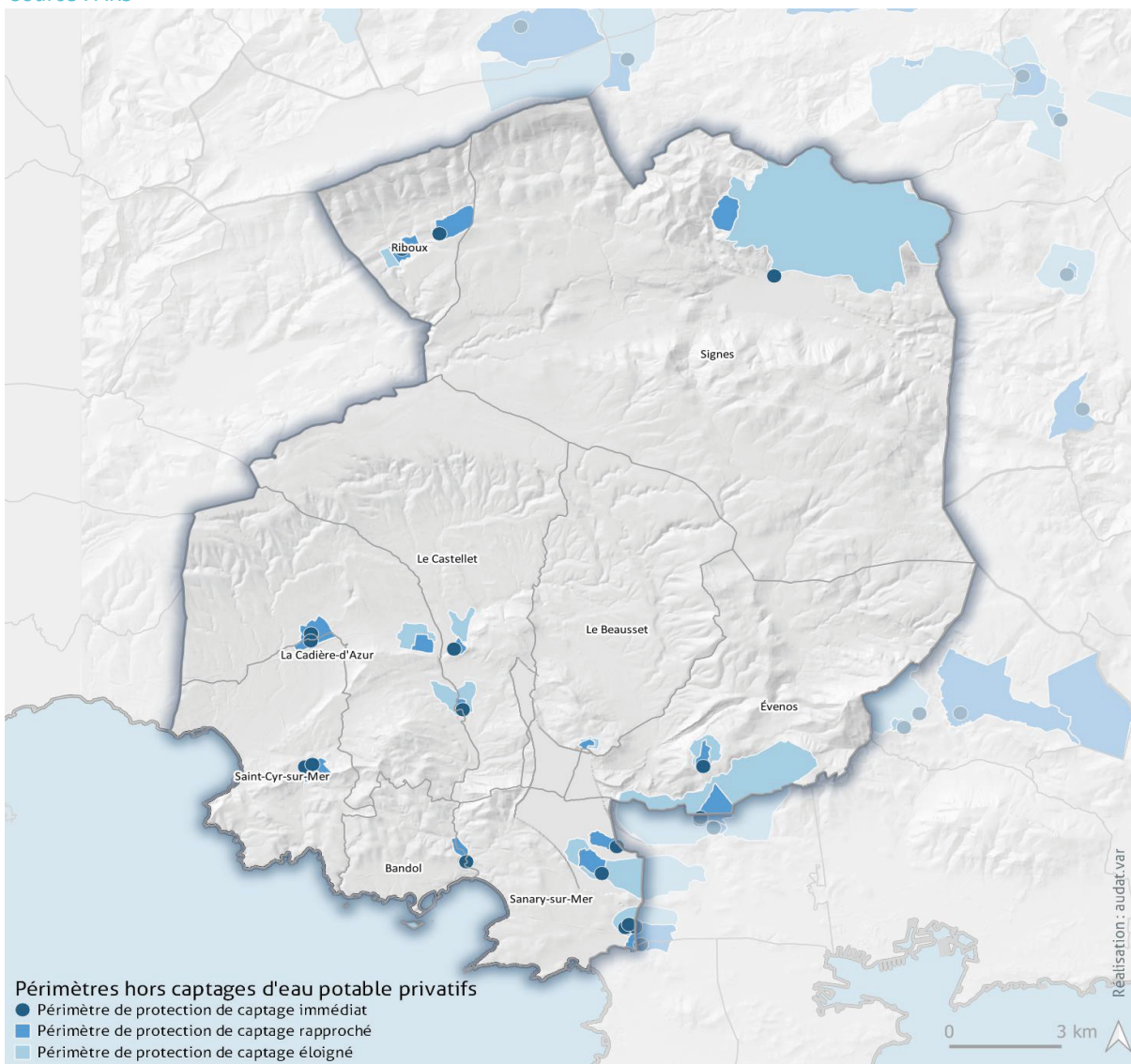
Nombre de captages protégés (2021)

20

211 captages dans le Var

Identification des captages d'eau potable et de leurs périmètres de protection en 2021

Source : ARS



Définition et enjeux

Un périmètre de protection des captages vise à prévenir les risques de pollutions ponctuelles ou diffuses. Dispositif rendu obligatoire par la loi sur l'eau du 3 janvier 1992, il constitue la limite de l'espace réservé réglementairement autour d'un captage utilisé pour l'alimentation en eau potable. Ce périmètre vise à prévenir les risques de pollutions ponctuelles ou diffuses sur un point de prélèvement d'eau pour la consommation humaine.

Le périmètre de protection immédiate (PPI) est un site de captage clôturé où toutes les activités y sont interdites. Son objectif est d'empêcher la détérioration des ouvrages et d'éviter le déversement de substances polluantes à proximité immédiate du captage.

Le périmètre de protection rapprochée (PPR) est un secteur plus vaste pour lequel toute activité susceptible de provoquer une pollution y est interdite, ou soumise à prescription particulière. Son objectif est de prévenir la migration des polluants vers l'ouvrage de captage.

Le périmètre de protection éloignée (PPE) est facultatif et recouvre en général le bassin d'alimentation de captage. Ce périmètre était jusque-là créé si certaines activités étaient susceptibles d'être à l'origine de pollutions importantes.

Pour aller plus loin

<https://www.paca.ars.sante.fr>

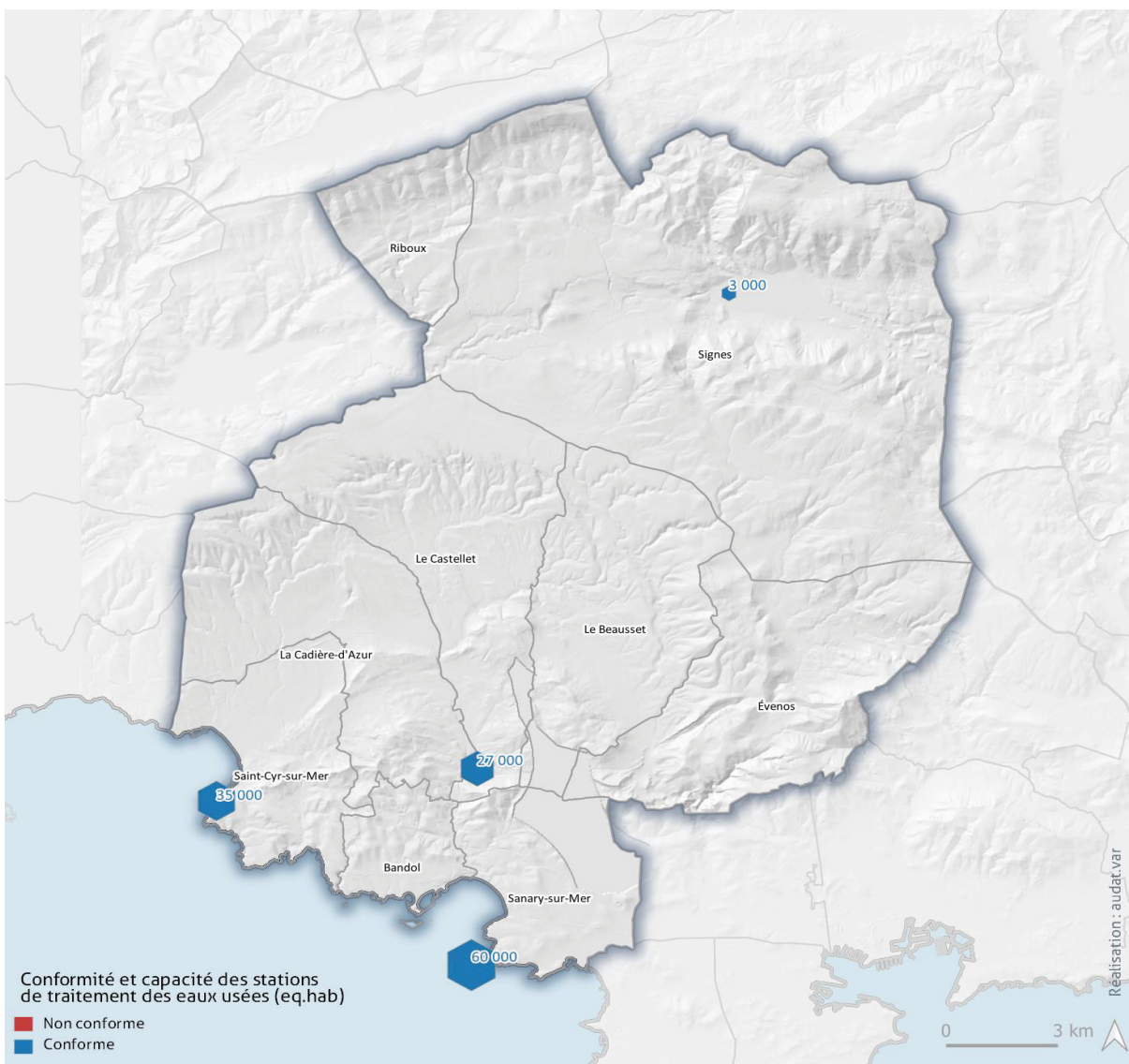


Eau

Conformité des stations de traitements des eaux usées avec les normes réglementaires

Conformité et capacité des stations de traitement des eaux usées (STEU) en 2020

Source : SANDRE - EauFrance



Part de la capacité maximale nominale des stations en conformité (2020)

100 %

90 % dans le Var

Définition et enjeux

L'épuration des eaux usées avant leur rejet est indispensable pour réduire les quantités de polluants qu'elle contient.

L'eau propre, nom donné à l'eau après épuration, peut alors être rejetée dans le milieu naturel sans l'impacter.

La capacité nominale d'une station d'épuration correspond à la charge journalière maximale, exprimée en équivalents habitants, que la station pourra traiter efficacement. Cette capacité peut être supérieure à la population résidente connectée à l'assainissement collectif afin de prendre en charge les afflux de population, tels que le tourisme.

Les réglementations européennes et nationales imposent la mise en conformité des stations d'épuration urbaines en fonction de la capacité des installations et du milieu de rejet.

La conformité en performance vise à s'assurer de l'efficacité du traitement des eaux usées. Elle évalue la conformité de la performance des STEU au regard des dispositions réglementaires issues de la directive européenne sur les eaux résiduaires urbaines (ERU). La conformité en équipement évalue la conformité des équipements d'une STEU au regard de la directive ERU.

Pour aller plus loin

<https://www.sandre.eaufrance.fr/>

<https://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/>



Énergie

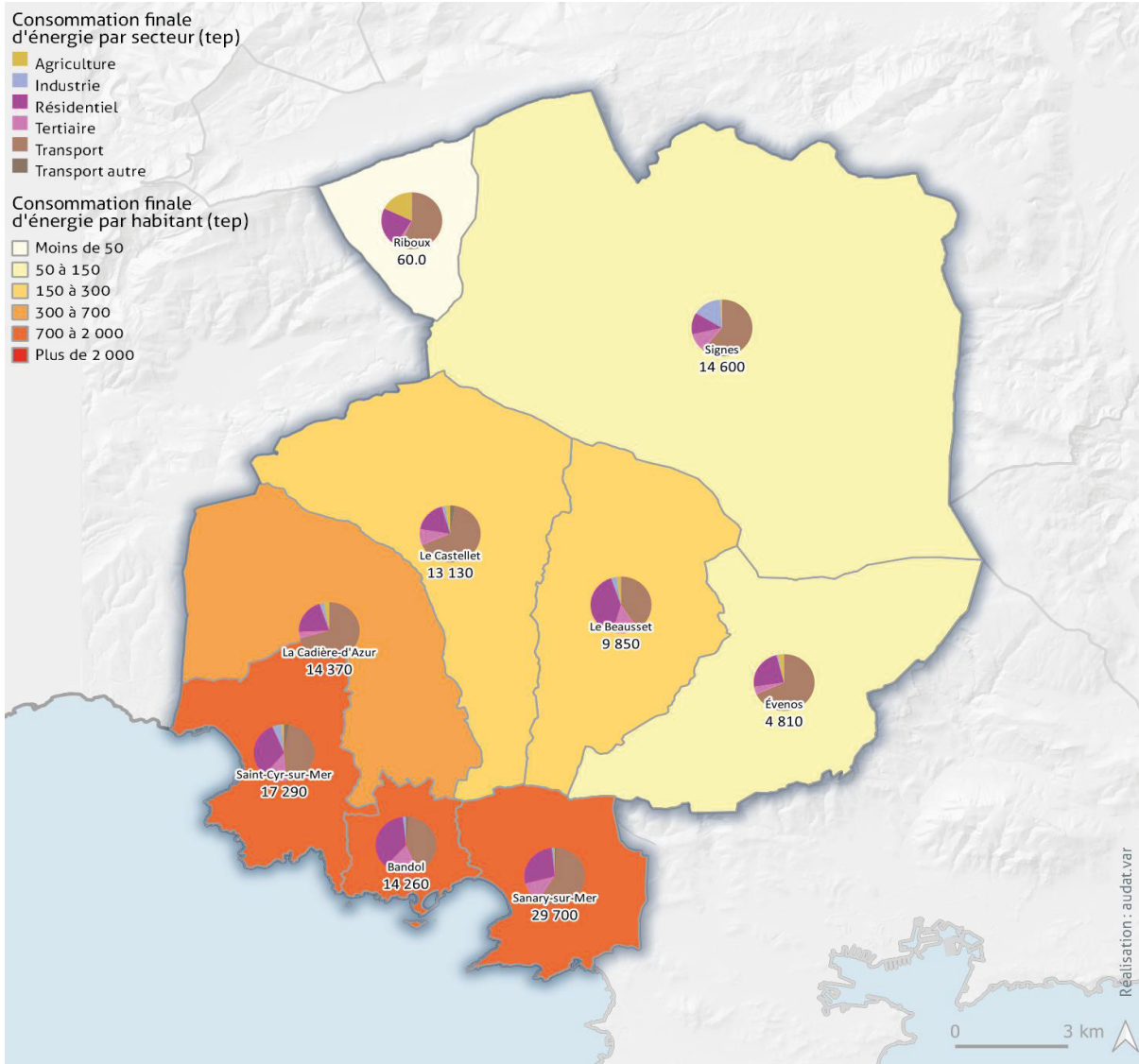


Energie

Consommation d'énergie

Consommation énergétique en 2018

Source : AtmoSud



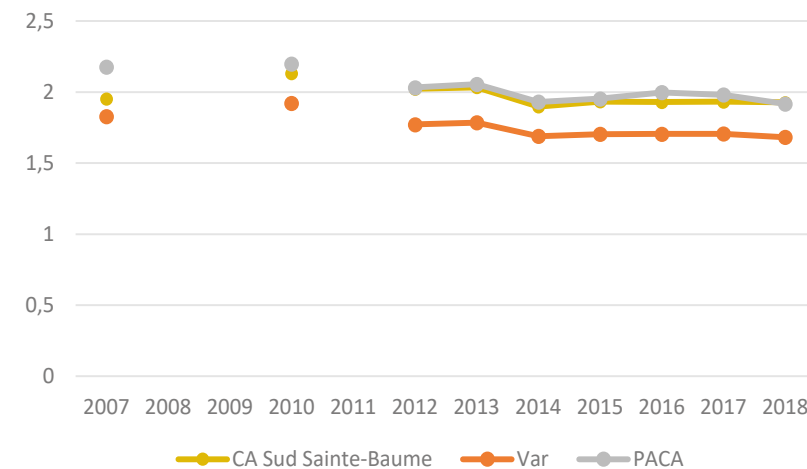
Consommation énergétique (2018)

1,9 tep/hab

1,7 tep/hab dans le Var

Evolution de la consommation énergétique (tep/habitant)

Source : AtmoSud, INSEE



Aucune donnée disponible pour les années 2008, 2009 et 2011

Définition et enjeux

La consommation d'énergie finale est directement consommée par les utilisateurs finaux. Elle ne comprend pas les consommations pour produire ou transformer l'énergie (consommation de combustibles pour la production d'électricité thermique, etc). L'usage de matières premières n'est pas traité (pétrole pour la pétrochimie, production d'engrais). La catégorie « transport autre » comprend le maritime, l'aérien, le ferroviaire, et le fluvial. Les secteurs bâti (résidentiel et tertiaire) et transport représentent la majorité de la consommation énergétique.

Pour aller plus loin

<https://cigale.atmosud.org/>

<https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1355>

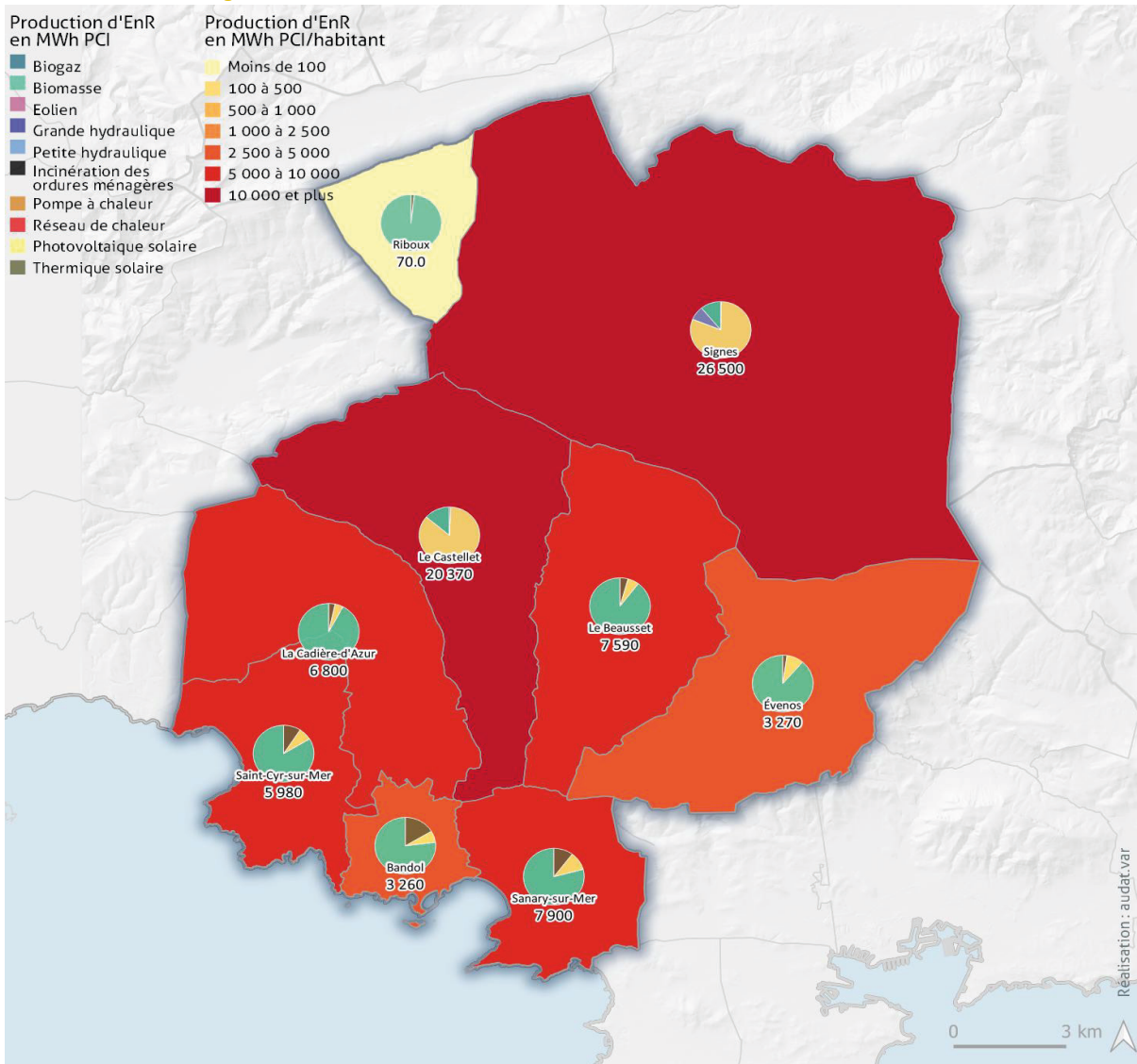


Energie

Production d'énergies renouvelables (EnR)

Production d'énergie renouvelables en 2018

Source : AtmoSud - Cigale



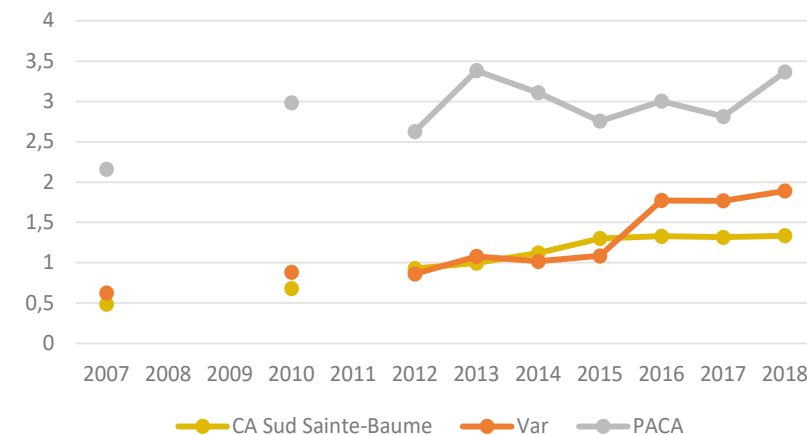
Part de la consommation d'énergie finale produite par des ENR (2018)

6 %

10 % dans le Var

Evolution de la production d'ENR par habitant (MWh PCI/habitant)

Source : AtmoSud - Cigale, RP INSEE



Aucune donnée disponible pour les années 2008, 2009 et 2011

Définition et enjeux

Les productions d'énergies renouvelables sont de deux types : électrique et thermique. Concernant la production d'électricité, il peut s'agir de biogaz (par ex. méthaniseur), biomasse (par ex. chaudière-bois), éolien (dont le petit éolien), grande et petite hydraulique (barrage hydroélectrique), incinération des ordures ménagères et solaire photovoltaïque. Les énergies renouvelables thermiques regroupent les filières biomasse, incinération, pompe à chaleur, réseaux de chaleur, solaire thermique.

Pour aller plus loin

<https://cigale.atmosud.org/>

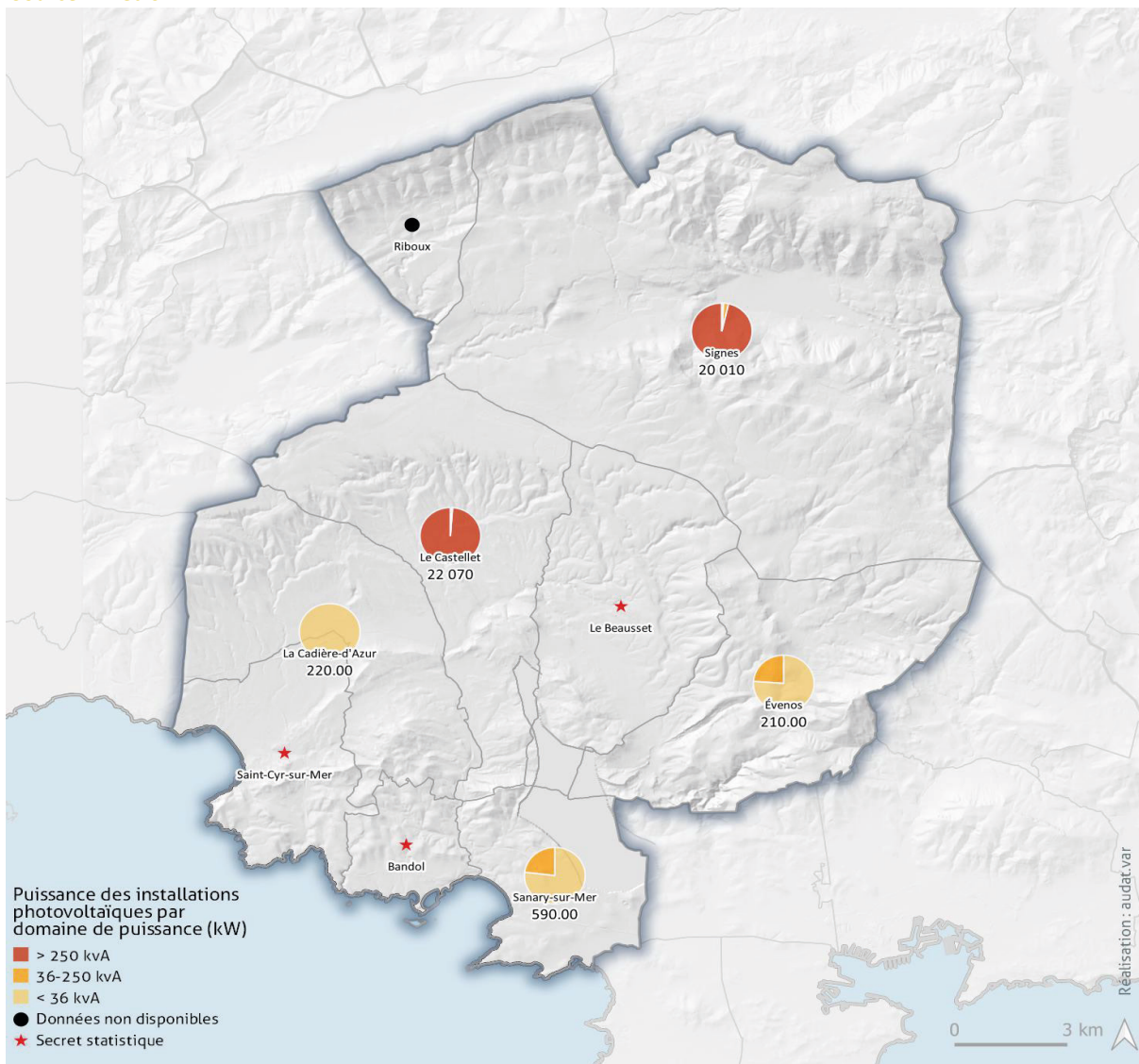


Energie

Electricité photovoltaïque

Puissance électrique des installations photovoltaïques en 2019

Source : Enedis



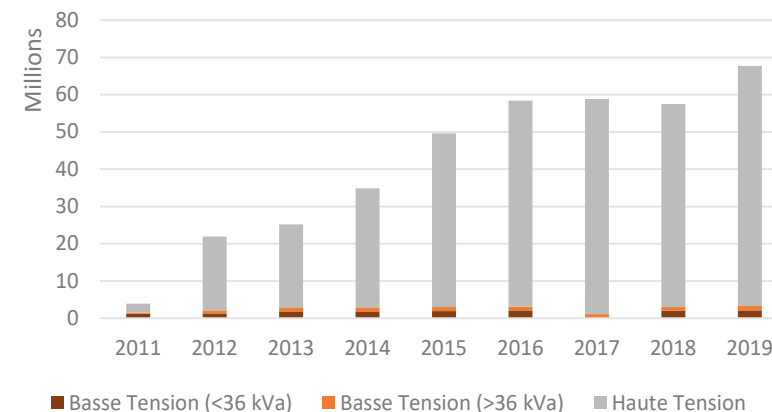
Part de la quantité d'énergie photovoltaïques produite (BT et HT) dans la quantité d'énergie produite totale (2019)

99 %

78 % dans le Var

Evolution de la production d'électricité photovoltaïque (KWh)

Source : Enedis



Année(s) secrétisée(s) BT< 36 kVa : 2017

Définition et enjeux

Le kilovoltampère (kVA) mesure la puissance maximale installée que les panneaux photovoltaïques sont en mesure d'injecter dans le réseau électrique. Les parcs photovoltaïques au sol ont une puissance installée supérieure à 250 kVA ; les ombrières de parking, hangars photovoltaïques ou les petits parcs au sol ont une puissance installée comprise entre 36 et 250 kVA ; les toitures de maisons individuelles correspondent à des puissances installées inférieures à 36 kVA. Si les toitures photovoltaïques sont trop peu nombreuses dans une commune, elles sont sous secret statistique.

Pour aller plus loin

<https://www.enedis.fr/open-data>



Energie

Précarité énergétique des ménages

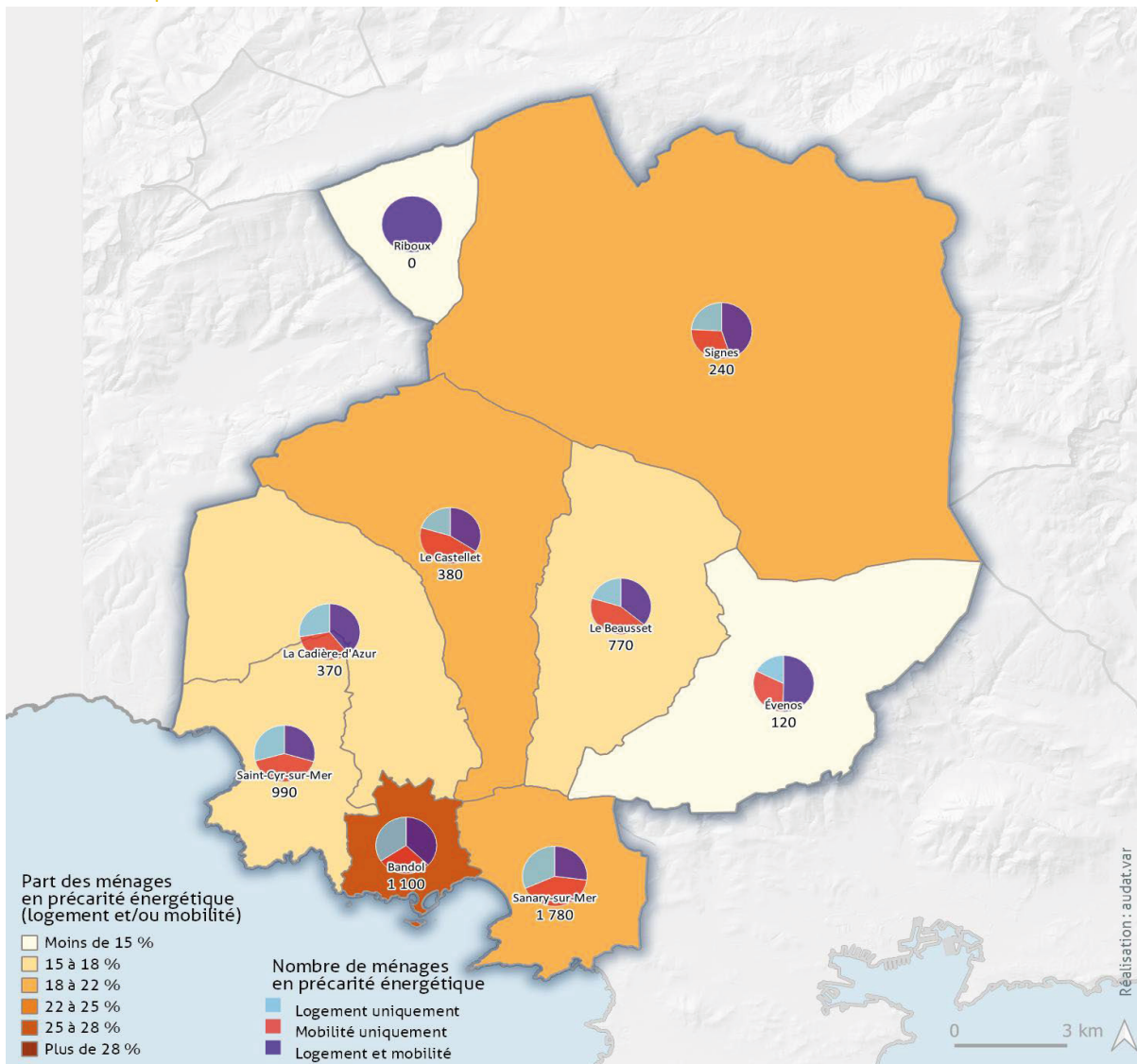
Part des ménages en précarité énergétique (2016)

19 %

20 % dans le Var

Précarité énergétique des ménages en 2016

Source : Geodip



Définition et enjeux

La précarité énergétique est un phénomène qui dépend de nombreux facteurs (niveau de revenus, caractéristiques du logement, mode de chauffage, dépendance à la voiture ...) et qui concerne des catégories de ménages très différentes (familles nombreuses ou personnes âgées isolées, habitat privé ou social, collectif ou individuel).

Selon la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, « est en situation de précarité énergétique une personne qui éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de ses ressources ou conditions d'habitat.

La précarité énergétique mesurée ici comprend à la fois le logement et la mobilité. Il s'agit des ménages situés sous le 3ème décile de revenu, dont les dépenses énergétiques pour le logement sont supérieures à 8% de leurs revenus ou supérieures à 4,5% pour le carburant de la mobilité quotidienne.

Pour aller plus loin

[https://onpe.org/outil de cartographie geodip/presentation de loutil de cartographie geodip lors des assises](https://onpe.org/outil_de_cartographie_geodip/presentation_de_loutil_de_cartographie_geodip_lors_des_assises)



Agriculture et forêt

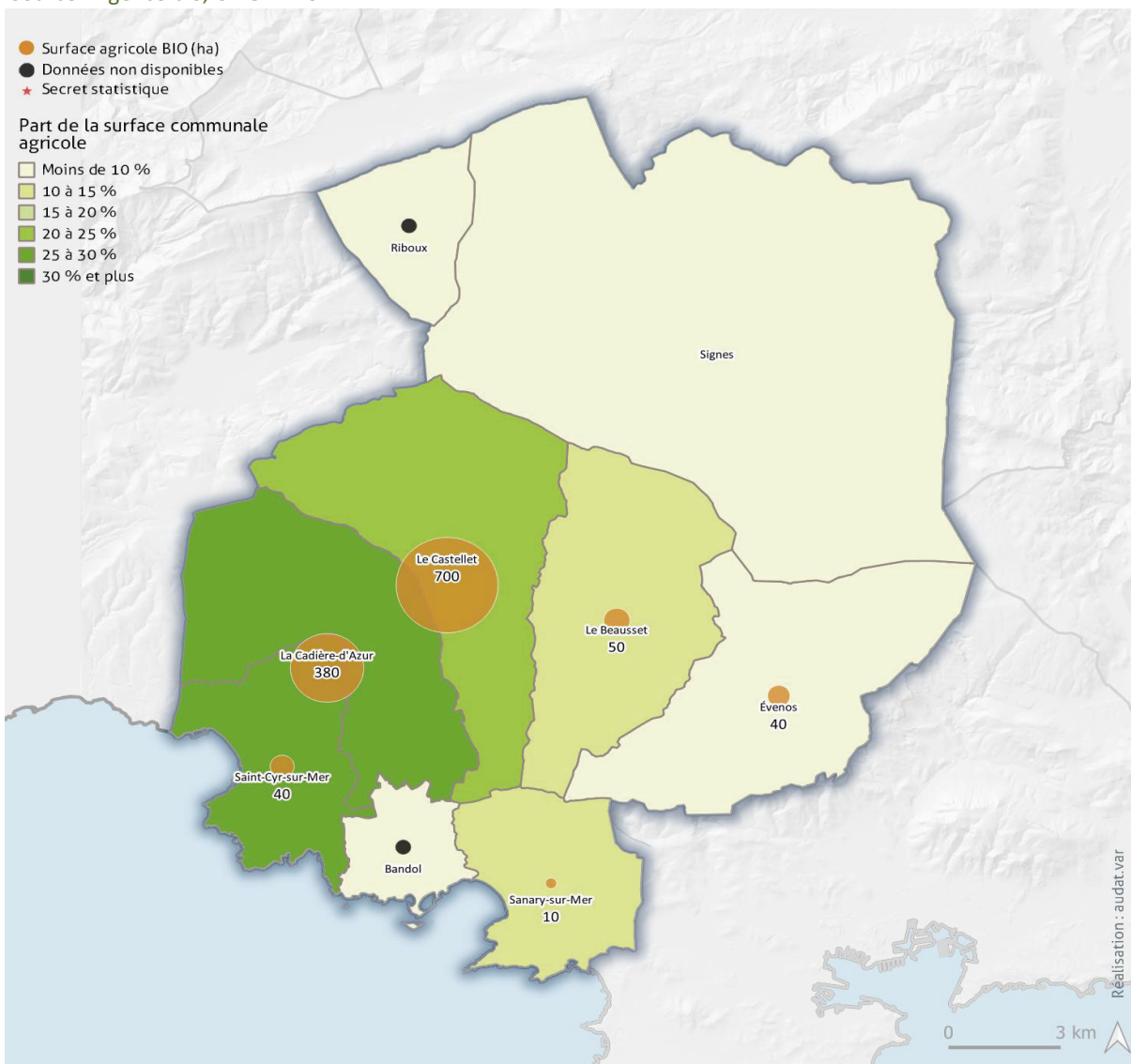


Agriculture et forêt

Agriculture biologique

Surface agricole utile cultivée en agriculture biologique en 2019

Source : Agence bio, CRIGE PACA



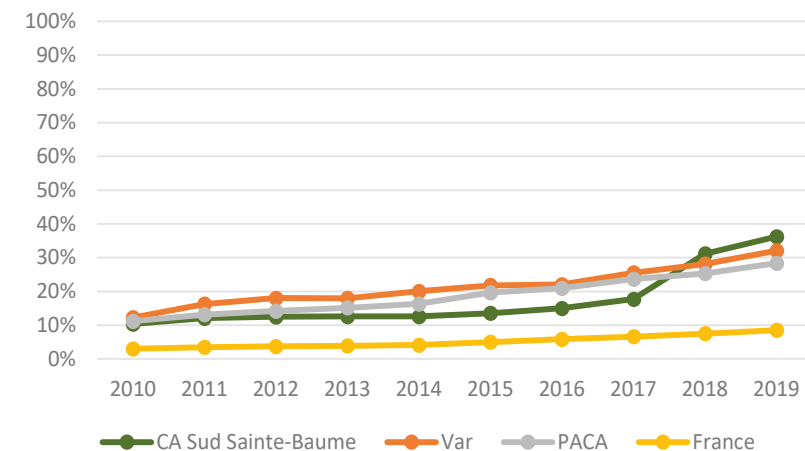
Part de la surface agricole utile cultivée en agriculture biologique (2019)

36 %

32 % dans le Var

Evolution de la part de la surface en agriculture biologique sur la SAU

Source : Agence bio, RA 2010



Définition et enjeux

Encadrée par une réglementation européenne depuis 1991, l'agriculture biologique constitue un mode de production respectueux de l'environnement. Elle repose sur l'absence d'utilisation de produits chimiques de synthèse et d'organismes génétiquement modifiés, le recyclage des matières organiques, la rotation des cultures, la lutte biologique et le respect du bien-être animal.

Pour aller plus loin

<https://www.agencebio.org/vos-outils/les-chiffres-cles/>



Agriculture et forêt

Achats de produits phytosanitaires

Taux d'évolution de la QSA vendues entre 2014 et 2019

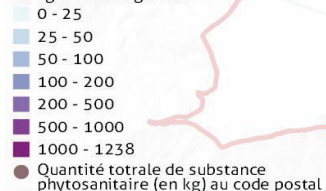
-9 %

dans le Var en 2019

Quantité de substances actives achetées en 2019

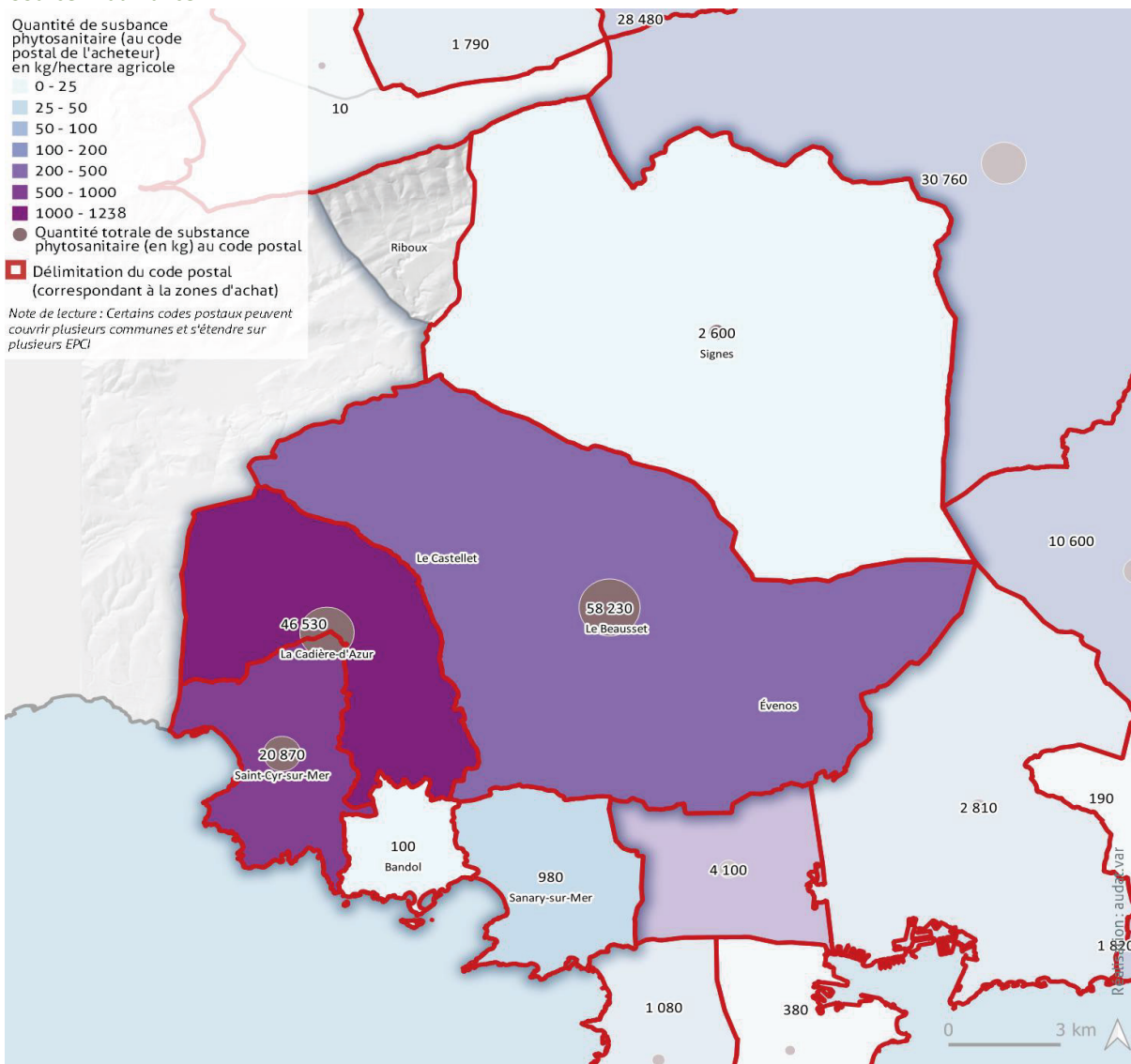
Source : EauFrance

Quantité de substance phytosanitaire (au code postal de l'acheteur) en kg/hectare agricole



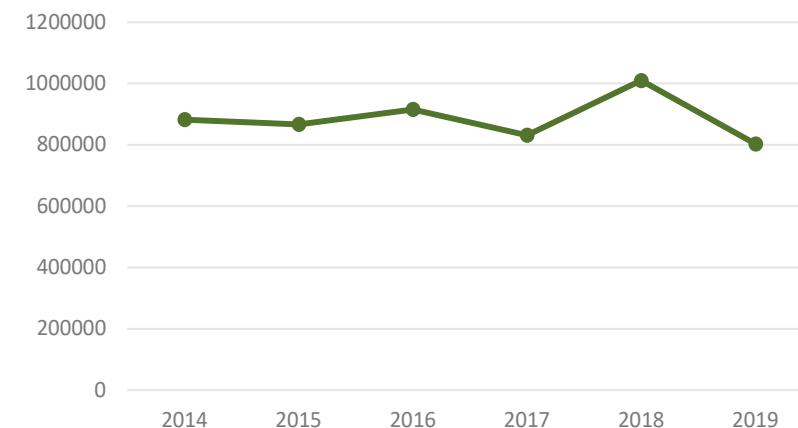
■ Délimitation du code postal (correspondant à la zones d'achat)

Note de lecture : Certains codes postaux peuvent couvrir plusieurs communes et s'étendre sur plusieurs EPCI



Evolution des achats de produits phytosanitaires dans le Var (en kg)

Source : EauFrance



Définition et enjeux

Les produits phytosanitaires sont des pesticides (biocides, fongicides, etc.) utilisés afin de lutter contre des organismes considérés comme nuisibles. Ils peuvent contaminer l'environnement et la chaîne alimentaire, nécessitant un suivi de leur présence dans les milieux naturels et de l'exposition des populations. Un inventaire des ventes et achats est établi à l'aide de la Banque nationale des ventes des distributeurs de produits phytopharmaceutiques (BNV-D). Les données, saisies en quantités de produits vendus, sont exprimées en quantités de substances actives (QSA).

Pour aller plus loin

<https://www.eaufrance.fr/achats-ventes-produits-phytosanitaires-en-france-datavisualition>



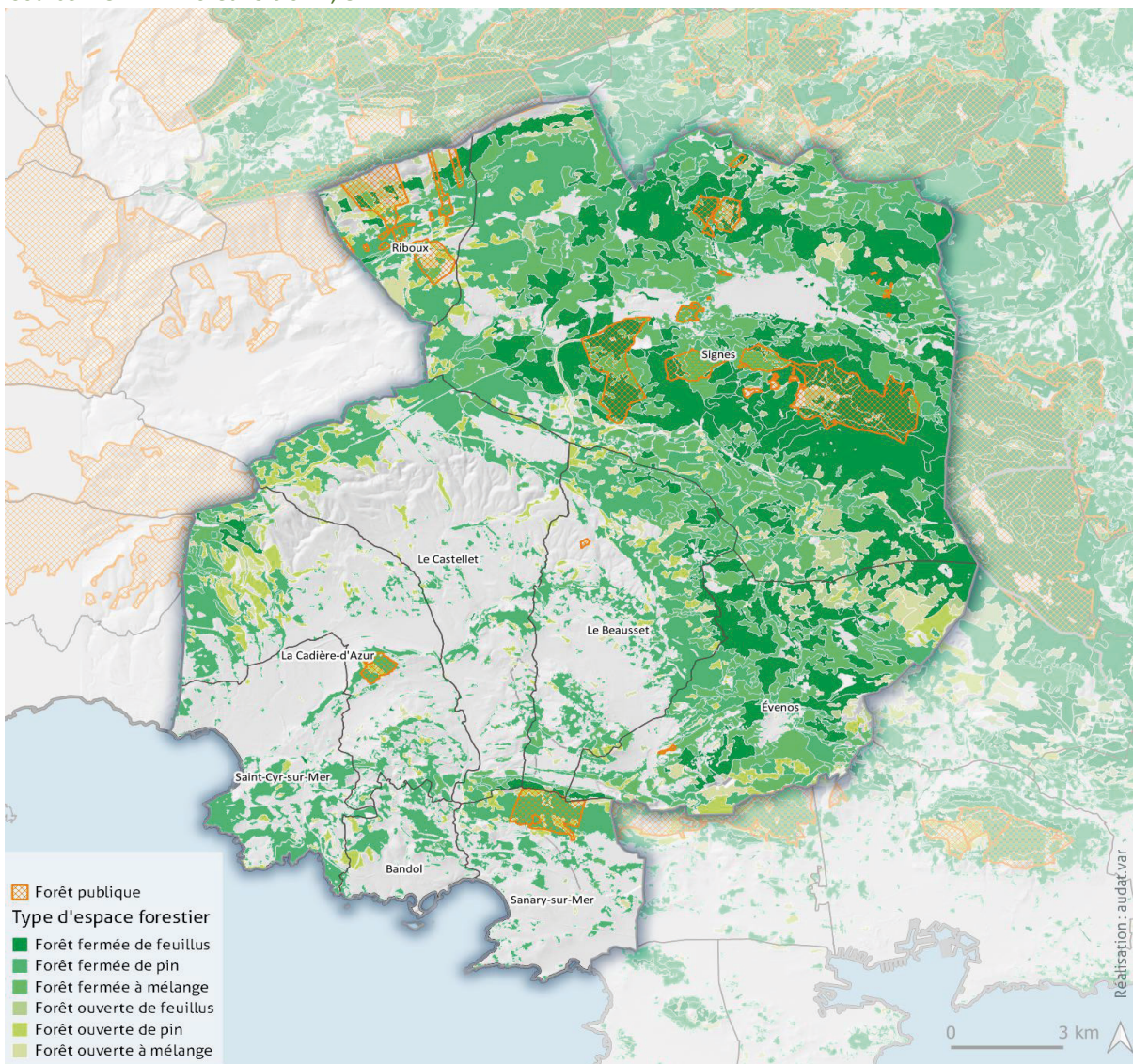


Agriculture et forêt

Espaces forestiers

Forêts par type de formation végétale et forêts publiques

Source : IGN - BD Forêt version 2, ONF



Part de la surface forestière gérée par le domaine public (2020)

6 %

20 % dans le Var

Définition et enjeux

Les forêts abritent près de 80% de la biodiversité terrestre. Ces milieux ont un rôle important dans l'écosystème : préservation de l'eau et de l'air, rempart contre les glissements de terrain, inondations, etc. Les forêts ouvertes ont un couvert d'arbres (plafond constitué par les ramures et le feuillage des arbres d'une forêt) supérieur à 10% et inférieur à 40%, et les forêts fermées supérieur à 40%. Leur cartographie est un outil utile à la filière forêt-bois (gestion, incendie, ressource, approvisionnement, certification) ainsi qu'à d'autres thématiques (paysages, biodiversité).

La plupart des forêts publiques bénéficient du régime forestier et leur gestion est alors confiée à l'Office National des Forêts (ONF). Ce cadre réglementaire constitue un statut de protection contre les abus dans un objectif de gestion durable des forêts qui tient compte de ses quatre fonctions : production de bois, préservation de la biodiversité, accueil du public et prévention des risques naturels. Cet objectif se matérialise par l'élaboration d'un « aménagement forestier », cadre d'un programme annuel de coupes, de travaux d'entretien et d'infrastructures en forêt

Les propriétaires de forêts privées doivent respecter les dispositions figurant dans le Code Forestier et le Schéma Régional de Gestion Sylvicole. Les forêts privées de plus de 25 hectares doivent être gérées selon un plan simple de gestion agréé par le centre national de la propriété forestière (CNPF) afin de pouvoir y réaliser des coupes et des travaux.

Pour aller plus loin

<https://inventaire-forestier.ign.fr/>

<https://www.onf.fr/>



Mobilité

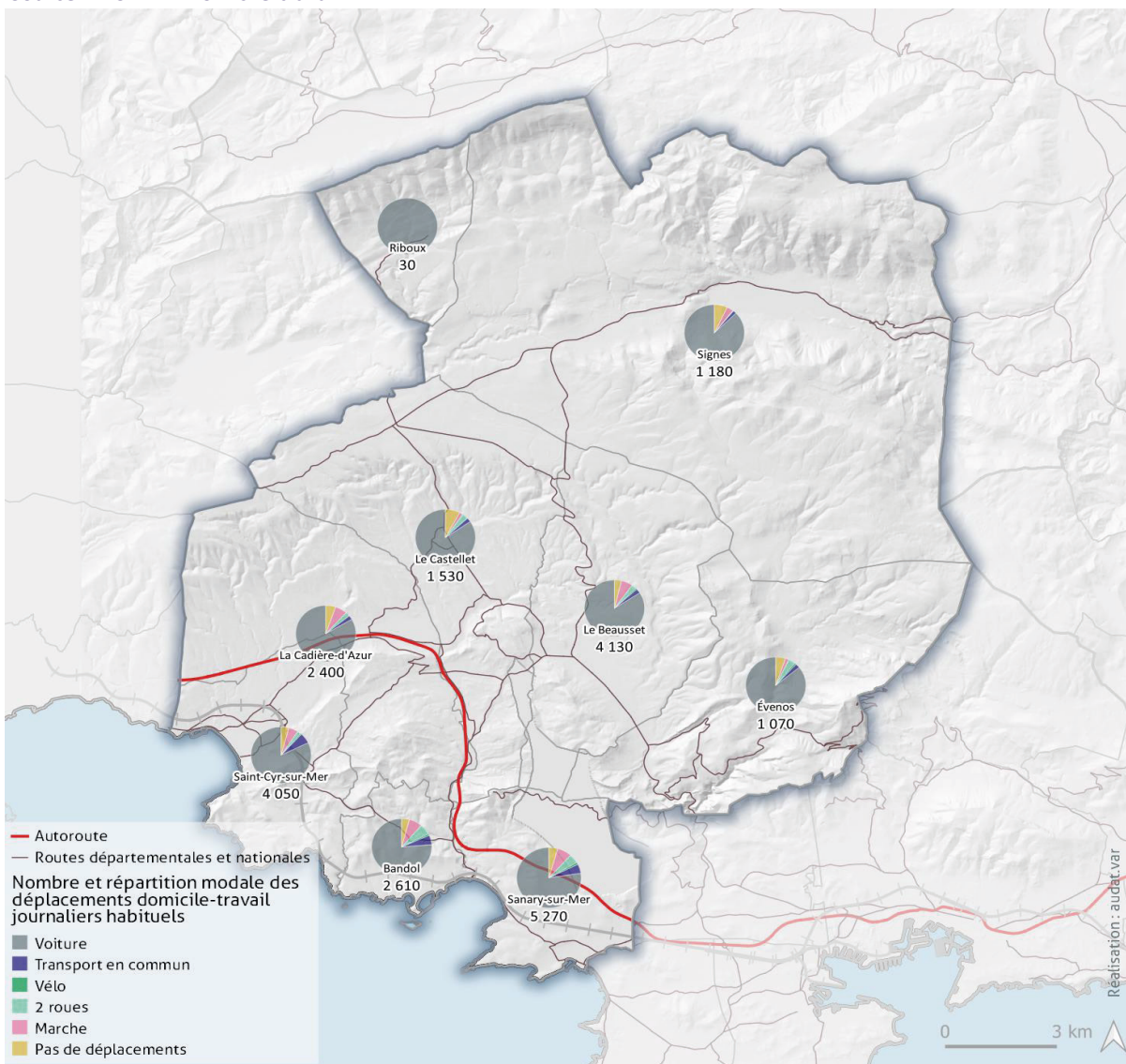


Mobilité

Répartition modale des déplacements domicile-travail

Répartition modale des déplacements domicile-travail en 2018

Source : INSEE RP Domicile-travail



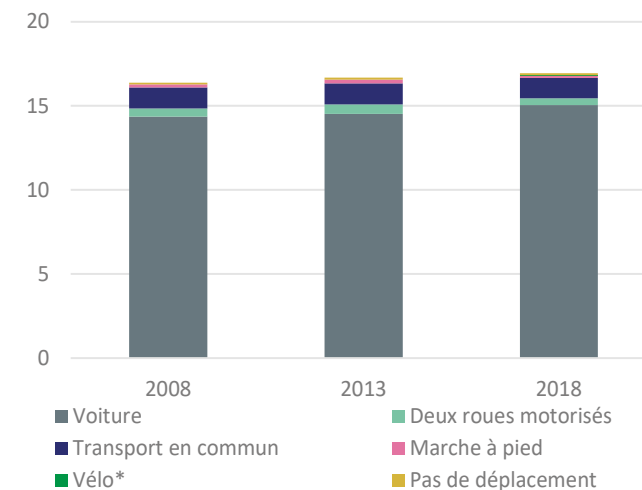
Part des déplacements domicile-travail en voiture (2018)

82 %

78 % dans le Var

Evolution de la distance Domicile-Travail habituelle moyenne (km/actif)

Source : INSEE (Fichier MOBPRO 2018 - distancier Metric)



*disponible depuis le millésime 2017

Définition et enjeu

La transition vers des modes de transports plus économes en émissions de GES et moins polluants passe par un recours accru aux transports en commun et à des modes de transports alternatifs à la voiture individuelle. La variable «distance routière» intercommunale du distancier METRIC de l'INSEE associée aux flux domicile-travail permet de mesurer l'éloignement domicile-travail. On exclut les flux supérieurs à 150km en raison de la forte probabilité de double résidence et on affecte une distance de 2km aux flux internes aux communes. Plus de la moitié des déplacements en voiture font moins de 5 km.

Pour aller plus loin

<https://audat.org/wp-content/uploads/2018/02/LONGUES-DISTANCES-DOMICILE-TRAVAIL-DANS-LE-VAR.pdf>

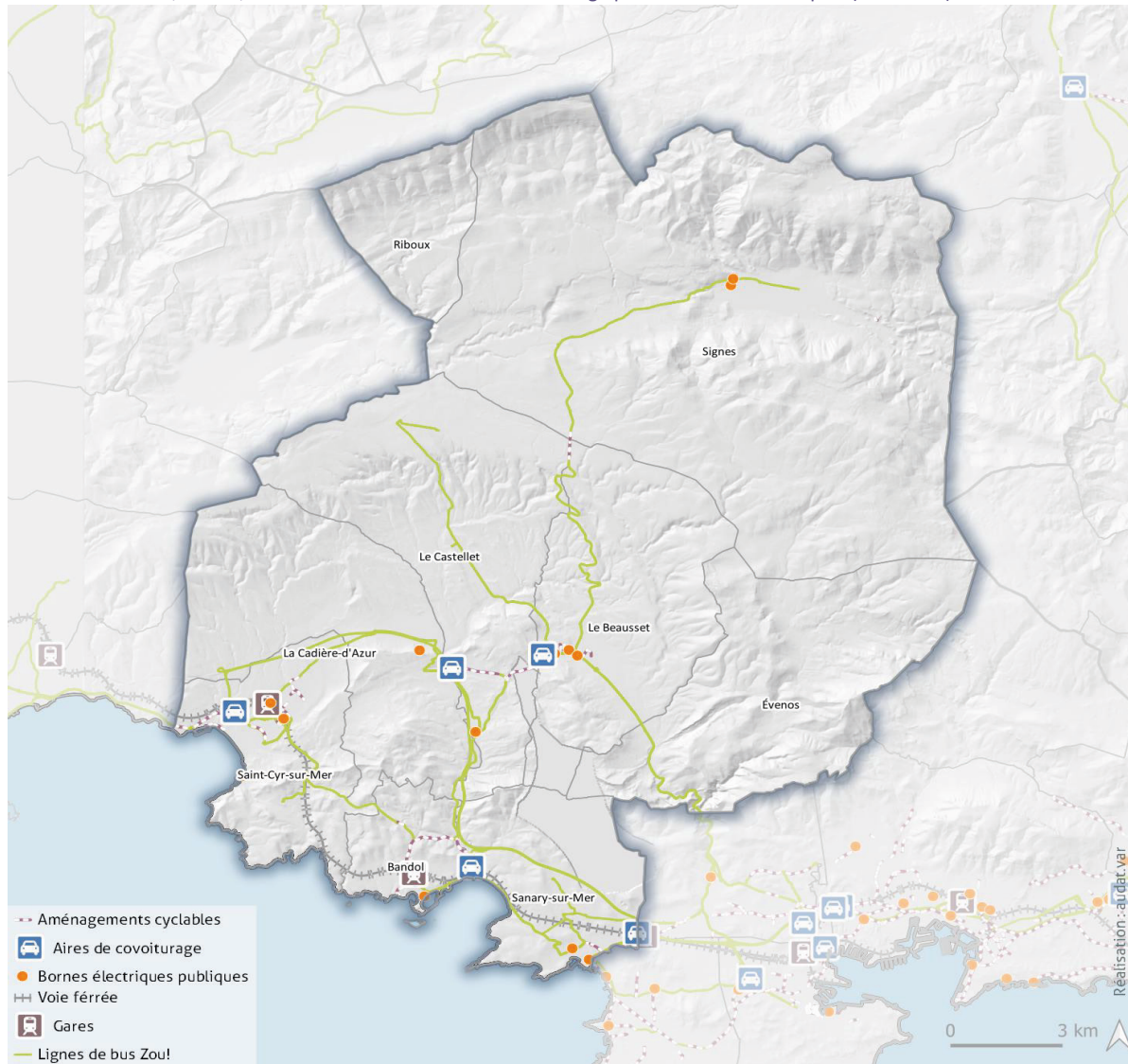


Mobilité

Infrastructures en faveur de la mobilité durable

Aménagements cyclables, bornes électriques et pôles d'échanges multimodaux en 2021

Source : audat.var, Enedis, fichier consolidé des Bornes de Recharge pour Véhicules Électriques (août 2021)



Linéaire d'aménagements cyclables recensé (2021)

11 km

475 km dans le Var

Nombre de bornes électriques et linéaire d'aménagements cyclables recensé (en km)

Source : audat.var, Enedis, Etalab 2021

	CA Sud Sainte-Baume	Var
Borne IRVE	8	445
Piste cyclable	0	85
Bande cyclable	3	68
Bande ocre	4	193
Voie verte	0	50
Espace partagé	2	64
Autre	1	13

Définition et enjeux

L'inventaire des aménagements réalisé par l'audat.var permet de comptabiliser 474 km d'aménagements cyclables en 2021 dans le Var (selon la méthodologie du Cerema : coefficient 1 pour les aménagements à double-sens et 0,5 pour les aménagements à sens unique, routes partagées et traversées cyclables non comptabilisées). Le fichier consolidé des Bornes de Recharge pour Véhicules Électriques rassemble les déclarations de mise en service des stations de recharge réalisées par les collectivités. Il est enrichi quotidiennement. Le recensement des aires de covoiturages n'est, pour le moment, pas exhaustif sur le département.

Pour aller plus loin

<https://data.enedis.fr>





Déchets et économie circulaire



Déchets et économie circulaire

Production de déchets ménagers et assimilés par habitant

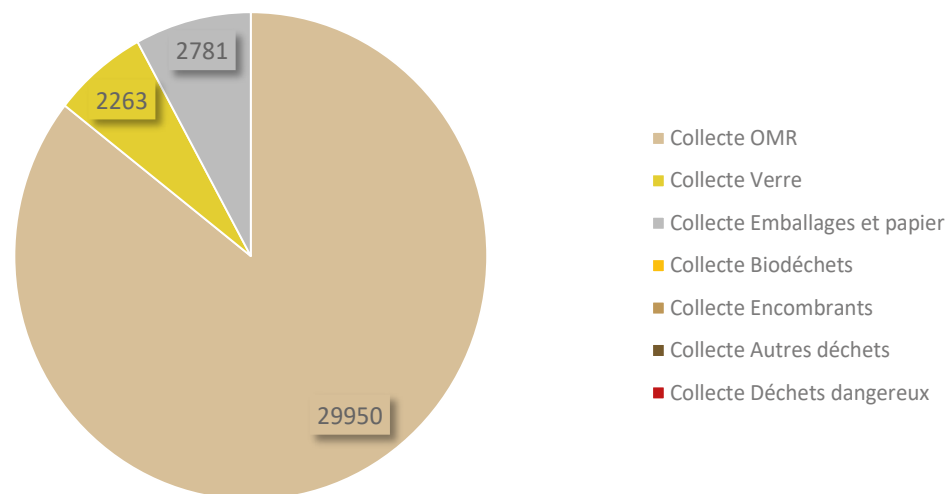
Taux de recyclage des déchets ménagers et assimilés (2019)

41 %

40 % dans le Var

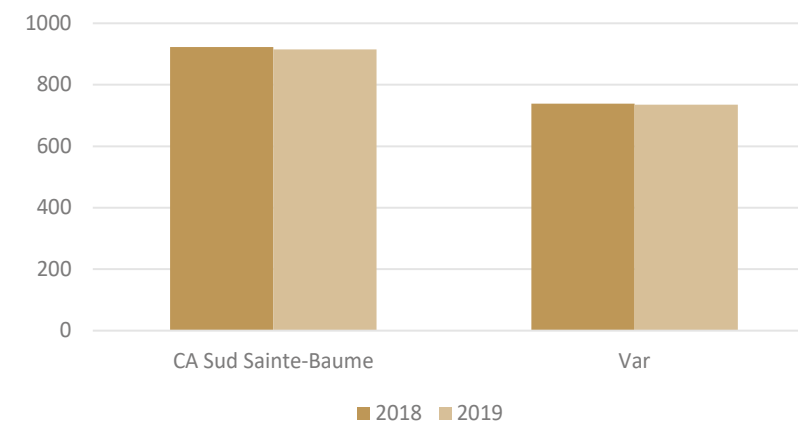
Répartition de la collecte des déchets ménagers et assimilés (DMA) en 2019

Source : Ordeec



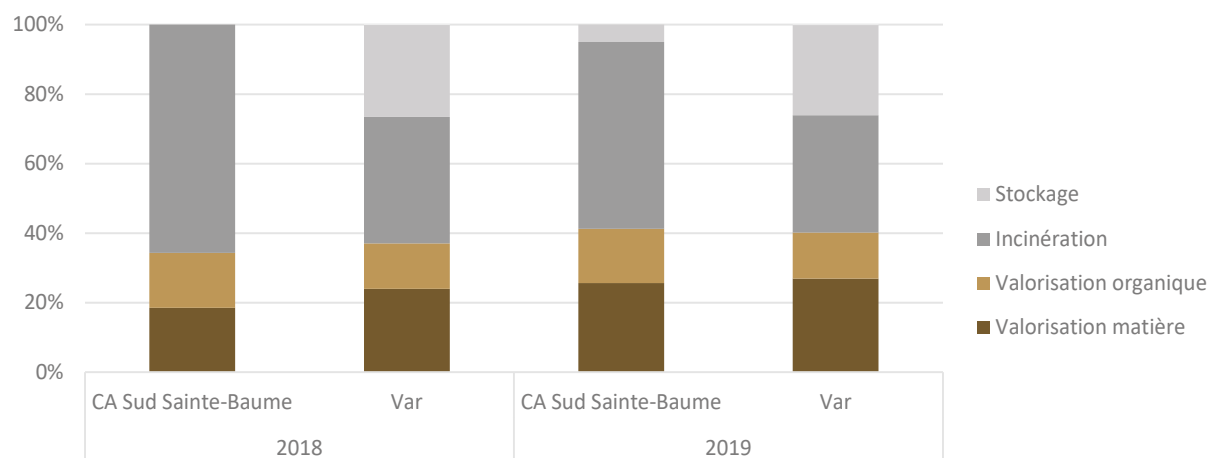
Evolution de la quantité de déchets produits (tonnes par habitant)

Source : Ordeec



Evolution du traitement des déchets ménagers et assimilés

Source : Ordeec

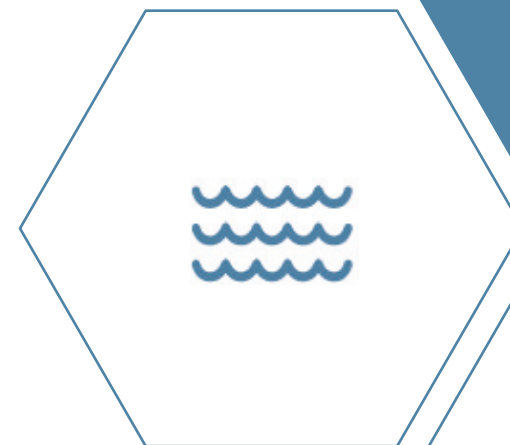


Définition et enjeux

Les DMA regroupent les ordures ménagères, les déchets ménagers issus de la collecte sélective et les déchets collectés en déchetterie. Il existe quatre principaux modes de traitement des déchets ménagers et assimilés. La valorisation matière permet le réemploi, la réutilisation ou le recyclage des déchets. La valorisation organique correspond au compostage ou à la méthanisation des déchets biodégradables. Lorsqu'ils ne sont pas orientés vers les filières de recyclage, l'incinération et le stockage (enfouissement) constituent les deux autres modes de traitement des déchets.

Pour aller plus loin

<https://www.ordeec.org/>



Mer et littoral



Mer et littoral

Herbiers de posidonie

Localisation des herbiers de posidonie en 2020

Source : Projet DONIA - Andromède - 2021



Définition et enjeux

Appelée le "poumon de la Méditerranée" car elle représente l'une des sources d'oxygène les plus importantes de son écosystème, la Posidonie est une plante aquatique endémique de la mer Méditerranée. Rempart contre l'érosion des plages, support de biodiversité, piège à carbone... Cette espèce assure de multiples fonctions écologiques.

Bien que protégée par la législation internationale, cette espèce est menacée de disparition sous l'effet de l'artificialisation du littoral (aménagements, rechargement de plage, enlèvement des banquettes...), de la pollution, des activités de pêche et de l'amarrage des navires qui balayent cette plante avec leur ancrage.

Pour aller plus loin

https://medtrix.fr/portfolio_page/donia-expert/

<https://ofb.gouv.fr/le-milieu-marin>



Mer et littoral

Trait de côte

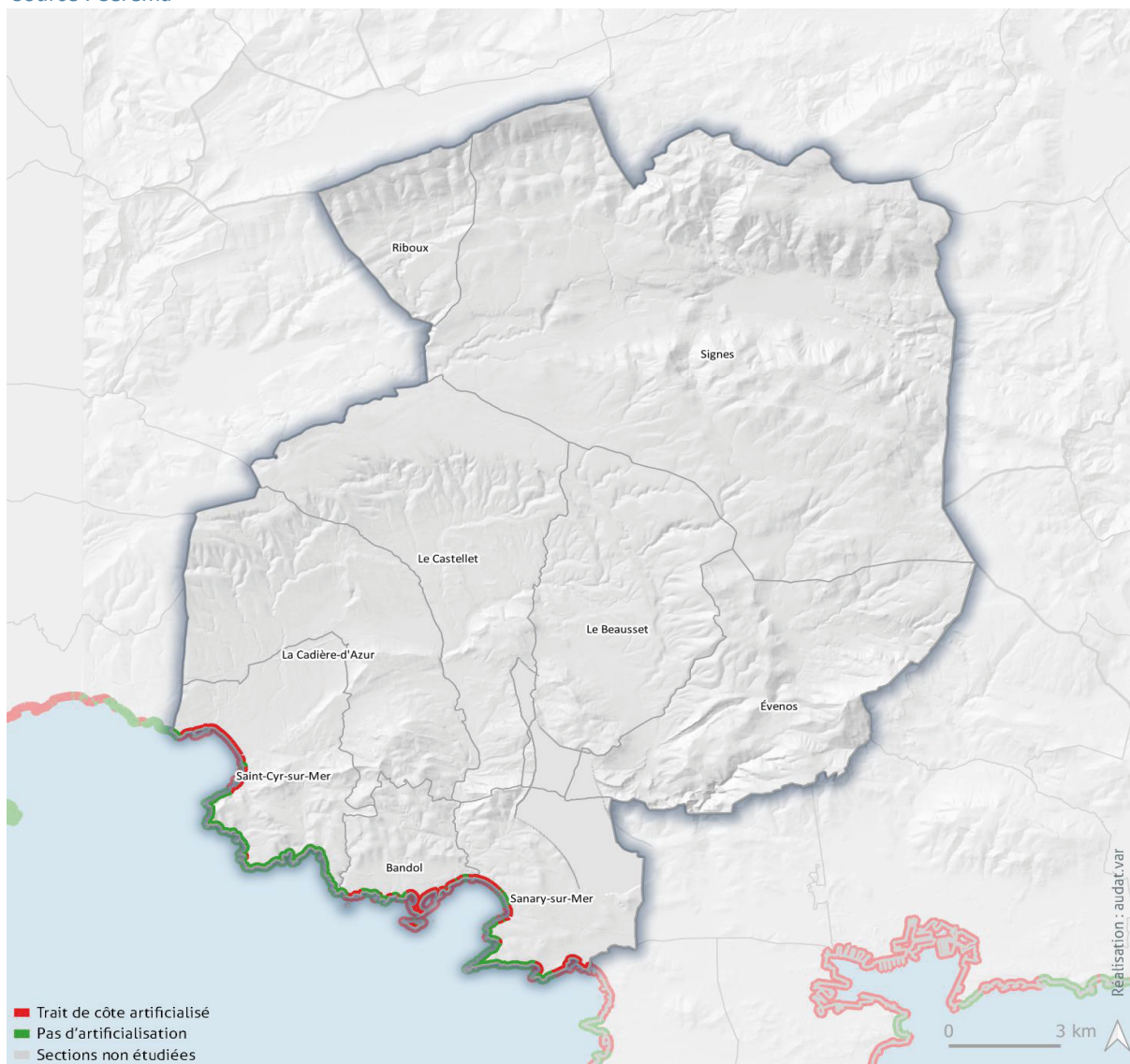
Part d'artificialisation du linéaire littoral varois (2021)

51 %

35 % du linéaire littoral varois

Trait de côte artificialisé en 2021

Source : Cerema



Définition et enjeux

Le trait de côte est considéré comme artificialisé lorsqu'il supporte des ouvrages et des aménagements littoraux ou que son évolution est potentiellement influencée par ces constructions. Les ouvrages concernés sont les suivants : digues côtières, murs, perrés, brise-lames, épis, chemins et voies submersibles, cales, bâtiments, fortifications, protections individuelles, jetées, quais, aménagements hydrauliques.

Les ouvrages et les aménagements sont relevés le long du rivage dans les zones traitées par l'indicateur national de l'érosion côtière dans les zones suivantes : au niveau des marqueurs de position du trait de côte (limite de végétation, haut de falaise, jet de rive, etc) définis pour l'élaboration de l'indicateur national de l'érosion côtière (relevé des ouvrages se substituant aux marqueurs « naturels »), sur l'estran (notamment pour le relevé des épis), en mer (essentiellement les jetées et les brise-lames).

Les ouvrages et aménagements présents sur le littoral influencent les transits sédimentaires (mouvements de sédiments le long des côtes). C'est pourquoi leur bonne connaissance est un préalable à l'élaboration de toute stratégie de gestion du trait de côte. Ainsi, des ouvrages ayant un effet protecteur localement contre les risques littoraux (submersion marine, inondation, érosion) peuvent accentuer l'effet de la mer devant l'ouvrage en creusant la plage ou un peu plus loin en générant des phénomènes d'érosion ou d'accumulation de sable ou d'autres sédiments et avoir un impact fort sur l'évolution du trait de côte.

Pour aller plus loin

<https://www.monlittoral.fr/donnees/cartographie-de-lartificialisation-du-trait-de-cote/>

<https://cerema.maps.arcgis.com/apps/webappviewer/index.html?id=9dc4baf701d34b26a2f87e6e1e948887>


Précisions méthodologiques

Les portraits de territoire ont été réalisés par la DDTM du Var et l'audat.var afin d'accompagner les collectivités dans l'élaboration de l'état des lieux écologique initial qui doit accompagner leur contrat de relance et de transition écologique (CRTE). Les EPCI vont désormais pouvoir se saisir et s'approprier ce diagnostic initial afin de l'enrichir et l'actualiser au fil de l'avancée du CRTE, afin d'étudier les dynamiques de transition du territoire.

Les indicateurs représentés dans les portraits écologiques ont été sélectionnés par la DDTM du Var et l'audat.var sur la base de la liste indicative fournie par la circulaire du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des CRTE, ainsi que sur le socle de 13 indicateurs élaboré par le commissariat général au développement durable (CGDD). Ils ont vocation à offrir un panorama synthétique et emblématique de la situation écologique du territoire, articulé autour de thématiques phares de la transition écologique.

Les bases de données utilisées proviennent de sources officielles et pour la plupart disponibles en open data. Elles sont identiques pour l'ensemble des EPCI du département et permettent des comparaisons avec les échelons géographiques supérieurs (département, région et/ou France métropolitaine).

Les fiches indicateurs ont été construites avec les dernières données disponibles, dont certaines seront actualisables prochainement. Elles ont vocation à être mises à jour au fil du temps par les collectivités porteuses de CRTE, afin de mesurer les tendances d'évolution du territoire face aux enjeux de transition écologique. Dans cette perspective, il est important de préciser que ce premier état des lieux est évolutif. Certains indicateurs pourront être modulés ou redéfinis sur la base de l'évolution des méthodes statistiques et/ou de la mise à disposition de nouvelles bases de données plus complètes ou plus qualitatives.



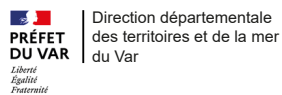
Directeur de publication :
David Barjon (DDTM 83)

Coordination et pilotage de projet :
Mélanie Gauche et Carmina Wehrbach (DDTM 83),
Cécile Mezger et Edouard Massonneau (audat.var)

Cartographie et traitements statistiques :
Sébastien Morucci et Elodie Le Moal (audat.var)

Crédits photos :
audat.var, DDTM 83

La DDTM du Var remercie les producteurs de données, d'observatoires et d'indicateurs qui alimentent le système d'information environnementale et qui ont permis d'élaborer cette publication.



audat.var
AGENCE D'URBANISME
DE L'AIRE TOULONNAISE ET DU VAR

contact@audat.org

PRÉFET
DU VAR

Direction départementale
des territoires et de la mer
du Var

Liberté
Égalité
Fraternité

ddtm@var.gouv.fr

